REÇU EN PREFECTURE
Le 04 juillet 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20250626-D20250020310-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 04/07/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025
Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00203
Rapport n°28 - Bilan du Projet de territoire 2022-2025

28
Bilan du Projet de territoire 2022-2025

Rapporteur : **Mme Catherine BARTHELET, Vice-présidente**

	Date	Avis
Commission n°6	28/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé : Par délibération du 31 mars 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'actualisation du projet de territoire Action Grand Besançon, qui repose sur quatre orientations au service de l'attractivité du territoire Grand Bisontin : Alliances, Cohésion, Transitions, Effervescence. Ces orientations déclinées en douze objectifs stratégiques constituent le volet stratégique du projet de territoire qui se traduit par un volet opérationnel reposant sur dix-neuf projets structurants contenant 128 actions et outils. Ce bilan final permet d'évaluer l'état d'avancement des différents projets structurants de 2022 à 2025 et fait ressortir une progression globale du projet de territoire de 83%. Une annexe détaillée "bilan technique" accompagne ce rapport.

1- Une méthode d'évaluation reposant sur une construction partagée

Pour l'élaboration de ce bilan la méthode s'est focalisée sur la partie opérationnelle du projet de territoire (19 projets structurants, 128 actions/outils), conformément à celle observée lors du bilan intermédiaire. Un état d'avancement a pu être précisé pour chaque projet structurant à partir de la description des actions le composant et de leur progression caractérisée selon cinq statuts : abandonné, à cadrer, cadré, engagé, réalisé. Par agrégation, un avancement a été estimé pour chaque orientation d'Action Grand Besançon : Alliances, Cohésion, Transitions, Effervescence. Les actions permanentes sont comptabilisées sur un total de 3 niveaux d'avancement et les autres actions sur 4 niveaux d'avancement.

Ce travail a été élaboré sur la base des éléments renseignés par les services porteurs d'actions du projet de territoire, et supervisé par la Direction générale, avant une présentation en bureau-débat le 5 juin 2025. Les remarques formulées lors de ce temps d'échanges sont intégrées dans le document annexé au présent rapport.

2- Un bilan selon l'arborescence du projet de territoire

Le projet de territoire Action Grand Besançon, actualisé par délibération du 31 mars 2022, repose sur un volet stratégique (4 orientations et 12 objectifs) et un volet opérationnel (19 projets structurants et 128 actions-outils). Ce bilan fait apparaître une **progression générale du projet de territoire de 82%** entre 2022 et 2025, détaillée comme suit dans l'arborescence du projet de territoire.

Orientations	Objectifs	Projets structurants	Actions/ Outils	Réalisation
ALLIANCES *77%*	Agir à l'échelle de notre bassin de vie	Projet alimentaire territorial	5/1	77 %
	Rayonner à l'échelle régionale et (inter) nationale	Attractivité territoriale	4/3	70 %
		Synergie Campus	6/1	81 %
		Continuum mobilité	4/1	75 %
	Coopérer dans un espace transfrontalier et international	Unesco et Arc Horloger	2/2	71 %
COHESION *84%*	S'appuyer sur notre patrimoine comme levier de développement	Cœur d'agglomération	3/1	80 %

	Affirmer un espace à taille humaine au sein de l'armature territoriale	Territoires des proximités	6/3	77 %
		Habiter Grand Besançon Demain	6/2	83 %
	Renforcer l'engagement citoyen au service des solidarités et de la cohésion sociale	Terre de solidarités	6/7	91 %
TRANSITIONS *87%*	Impulser un développement vertueux du territoire et des acteurs	Territoire des transitions	5/2	88 %
		Fabrique du numérique	5/1	67 %
	Etre exemplaire en matière d'environnement	Investissement de la collectivité	9/0	94 %
	Accompagner les citoyens dans leurs pratiques individuelles	Projet de mobilité pour tous	4/2	96 %
EFFERVESCENCE *82%*	Soutenir les dynamiques économiques de notre territoire	Pôle économique grand bisontin	4/2	91 %
		Diversification économique	3/0	90 %
		Ecosystèmes économiques	4/2	86 %
	Stimuler l'innovation, la création et les nouveaux modes de vie	Haute qualité culturelle	6/1	87 %
	Dynamiser nos atouts	Grandes Heures Nature	4/1	60 %
		Destination écotouristique	5/1	79 %

3- Quelques enseignements généraux extraits du bilan

De manière non exhaustive, certains éléments saillants du bilan des réalisations du projet de territoire, regroupés par orientation, sont les suivants :

<u>Alliances</u>

- de nombreuses actions réalisées en faveur de l'alimentation avec un projet alimentaire territorial (PAT) ambitieux (zones agricoles protégées (ZAP), nouvelles installations maraîchères, marchés locaux, PAT communaux...),
- une feuille de route de l'attractivité (hospitalité, gestion transversale et orientation usager, coordination des acteurs du marketing territorial) retranscrite via nombre d'outils et démarches (Besançon Booster de Bonheur, manufacture, Club, Lab, Ville-Porte du PNR du Doubs Horloger...),
- un investissement inédit pour construire la ville-campus (transformation de la Bouloie, création du centre d'enseignement de soins dentaires, nouvel établissement public expérimental Marie et Louis Pasteur...),
- un soin particulier apporté à l'accessibilité géographique (défense TGV Lille Mulhouse et ligne des Horlogers, cofinancement RN 57, labellisation SERM...),
- des rapprochements en direction de la Suisse voisine (labellisation au patrimoine immatériel de l'UNESCO savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, création de l'association franco-suisse Arc Horloger, Territoire d'industrie Alliances Luxe Précision Doubs...).

Cohésion

- le démarrage de l'emblématique projet Saint-Jacques et de sa « Grande Bibliothèque » et les opérations de réaménagement des Prés-de-Vaux (nouvelles base GHN et base nautique, accès aux quais...)
- un renouvellement coordonné de l'ensemble des politiques d'aménagement de la collectivité (SCoT, PCAET, PLH, PDM, PLUi, schéma ZAE...) et une intervention renforcée en faveur du logement (Aides à la pierre type 3, PAMELA, coordination avec Action Cœur de ville et opération programmée d'amélioration de l'habitat, permis de louer, Office foncier solidaire ...)
- un renforcement des solidarités à l'échelle communautaire (NPNRU et nouveau contrat de ville, contrat local de santé, convention territoriale globale, accompagnement tiers-lieux, accueil des gens du voyage...)

Transitions

- l'engagement du territoire dans son adaptation au changement climatique (plan climat et sa trajectoire « territoire à énergie positive 2050 », label Territoire engagé pour la transition écologique, accompagnement des zones d'accélération des énergies renouvelables, projets d'autoconsommation collective, réseaux de chaleur, cycle de rencontres et conférences « forêt durable », animation du Club climat...)
- le déploiement du numérique (fibrage du territoire, chantier du bâtiment le numérique, initiation/formation à l'Intelligence Artificielle, dispositif Ordiclasse, charte de la donnée ouverte...)
- une exemplarité de la collectivité (politique d'achat éthique forte, collecte des biodéchets, solidarité territoriale en matière d'eau potable, nouvelles stations d'épuration à bassins filtrants, trames vertes et bleues infra-urbaines...)
- l'accélération de la décarbonation des mobilités (nouvelles rames de tramway, déploiement du schéma cyclable, augmentation des capacités GINKO Vélo, forfaits mobilité durable des agents et télétravail...)

Effervescence

- un accompagnement soutenu de l'activité économique (planification de foncier économique revu à la hausse, gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales, Cité Lab, abondement au Fonds Régional d'Innovation...), des domaines de spécialisation du territoire (Bio-innovation, ISI FC Génie biomédical, bioproduction de médicaments de thérapie innovante, Hacking Health...), et de la diversification du tissu économique (circularité sur les déchets, expérimentation technosols, économie de la déconstruction, Maison de l'ESS, politique de centralités commerciales...)
- l'implication en faveur des dynamiques culturelles du territoire (compétence partielle lecture publique, chantier Grande Bibliothèque, cursus d'enseignement supérieur musiques anciennes, couverture territoriale des écoles de musique, programmation culturelle Citadelle, Musée de la Résistance et de la Déportation, programme scientifique et culturel du Musée des Maisons Comtoises, valorisations Vauban, Livres dans la Boucle, Mardis des Rives...)
- l'investissement pour les activités de pleine nature (base nautique Les lacs d'Osselle, festival et base GHN, base nautique Michel Chapuis à la Rhodiacéta, contrat de canal, circuits d'itinérance, séjours bas carbone...)

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan du projet de territoire Action Grand Besançon et partager leurs observations éventuelles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Action Grand Besançon

PROJET DE TERRITOIRE

Bilan

besançon boosteur de bonheur

Grand Besançon Métropole

Amagney
Audeux
Avanne-Aveney
Besançon
Beure
Bonnay
Boussières
Braillans
Busy
Byans-sur-Doubs
Chalèze
Chalezeule
Champagney
Champoux
Champvans-les-Moulins
Châtillon-le-Duc
Chaucenne
Chemaudin et Vaux
La Chevillotte
Chevroz
Cussey-sur-l'Ognon
Dannemarie-sur-Crète
Deluz
Devecey
École-Valentin
Fontain
Franois
Geneuille
Gennes
Grandfontaine
Larnod
La Vèze
Les Auxons
Mamirolle - Le Gratteris
Marchaux-Chaudefontaine
Mazerolles-le-Salin
Mérey-Vieilley
Miserey-Salines
Montfaucon
Montferrand-le-Château
Morre
Nancray
Noironte
Novillars
Osselle-Routelle
Palise
Pelousey
Pirey
Pouilley-Français
Pouilley-les-Vignes
Pugey
Rancenay
Roche-lez-Beaupré
Roset-Fluans
Saint-Vit
Saône
Serre-les-Sapins
Tallenay
Thise
Thoraise
Torpes
Vaire
Velesmes-Essarts
Venise
Vieilley
Villars-Saint-Georges
Vorges-les-Pins

Volet technique – Avril 2025

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
La City
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex

03 81 87 88 89

www.grandbesancon.fr

IMPRIM'VERT
Imprimerie municipale • JUIN 2025
PROPULSE Agence Propulse – Photos : Grand Besançon Métropole – + Jean-Charles Sawicz, Clémence Bonin, Eric Martin, Lucie Nicolard, Landry Godard, Jérôme Donadieu

BILAN

Action Grand Besançon : pour un territoire résilient, solidaire et audacieux

Dans un contexte empreint de bouleversements majeurs, le projet de territoire est parvenu à tenir le cap qu'il s'était fixé. Les relations avec les partenaires voisins, proches ou plus lointains, ont été nouées ou renforcées pour relever des défis communs et bénéficier d'un enrichissement mutuel. Le renforcement, la consolidation et le maintien de ces coopérations demandent à se poursuivre dans le temps long. Les solidarités ont été guidées par des politiques communautaires favorables à une équité sociale et territoriale, reposant sur un dialogue ouvert aux acteurs et aux citoyens malgré un contexte sociétal peu favorable. La cohésion demeurera encore un point d'attention centrale pour continuer d'en dégager un bénéfice pour l'ensemble du territoire. Le contrat que s'est alloué la Communauté urbaine pour inscrire le Grand Besançon dans les transitions nécessaires à sa résilience est à présent sur les voies d'un territoire à énergie positive. Les initiatives des acteurs et partenaires, les expérimentations variées, les liens étroits avec celles et ceux sont désireux d'œuvrer pour le territoire comme de le découvrir, ont su être encouragés et soutenus et appellent à le rester pour longtemps.

Le bilan du projet de territoire Action Grand Besançon témoigne que les défis collectifs, l'innovation, la mobilisation autour d'objectifs partagés… sont à portée et savent être relevés avec succès sur un territoire audacieux !

ALLIANCES

Des alliances pour rayonner, produire, organiser les savoir-savoir-faire à l'échelle d'un territoire plus vaste.

S'alimenter : un objectif volontariste de 8 % d'alimentation issue de la production locale, de nombreuses actions réalisées pour un horizon à long terme.

Attirer : une politique d'attractivité initiée au service de la mise en œuvre des objectifs d'accueil de population du SCoT, programmés par le PLH et spatialisés par le PLUI.

Former : via Synergie Campus, des réalisations majeures à l'échelle du site, un nouvel établissement public expérimental Marie et Louis Pasteur sur un périmètre géographique resserré (« force de frappe » moins importante contrebalancée par une action plus territorialisée). Une stratégie ESRI à finaliser.

Être accessible : des avancées positives comme le dialogue entre Autorités organisatrices des mobilités pour identifier les interconnexions nécessaires ou la pérennisation de la ligne des Horlogers ; un projet de Halte ferroviaire du Pôle santé à confirmer avec notre partenaire régional ; un point d'incertitude sur l'affaiblissement de l'offre TGV avec la suppression de la ligne Lille – Mulhouse dont le redémarrage pourrait éluder « les bouts de ligne ».

Coopérer : des développements prometteurs avec l'intégration à Territoire d'industrie et la création de l'association franco-suisse Arc Horloger pour les savoir-faire UNESCO, des échanges transfrontaliers sur la forêt, des initiatives qui méritent d'évoluer de relations bilatérales à une approche plus intégrée au réseau d'acteurs élargi (Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, Réseau des Villes de l'Arc Jurassien, etc.).

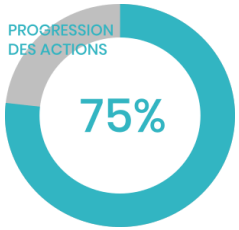

	Mi-parcours	Réalisation
Projet Alimentaire Territorial, engagement pour l'alimentation de demain	39%>	77%
Attractivité territoriale et marque Besançon Boosteur de Bonheur	61%>	70%
Synergie Campus : la ville-campus du XXIe siècle	54%>	81%
Continuum mobilité : un territoire d'interconnexion	55%>	75%
UNESCO et Arc Horloger, l'heure des coopérations	69%>	71%

COHESION

Une cohésion sociale et solidaire entre et pour les grands bisontins, et une cohésion territoriale entre les communes organisées en intercommunalité pour mieux faire face et améliorer le cadre de vie des générations présentes et futures.

S'identifier : un cœur d'agglomération en profond renouvellement comme avec le démarrage du projet Saint-Jacques, le renforcement des liens avec le Doubs (survol olympique, événementiel à Chamars, travaux et valorisation des berges…), la rénovation de la place de la Révolution, les réaménagements des Prés-de-Vaux…

S'organiser : une conjoncture sans précédent pour l'aménagement stratégique du territoire, coordonnée entre les principaux schémas dédiés (SCoT, PLH, PCAET, PDM, ZAE, PLUi), réaffirmant une armature urbaine structurée selon une logique de proximité et dessinant les politiques publiques à construire ou accompagner (centralités commerciales, modes doux, complémentarité des projets interco-communes…).

Habiter : une politique de l'habitat renouvelée et une intervention plus solidaire avec les ménages modestes dans la répartition du logement social, des moyens renforcés pour la rénovation du parc existant et son efficacité énergétique (PAMELA, permis de louer par Action Cœur de Ville, territoire zéro exclusion énergétiques…).

S'entraider : des solidarités renforcées à l'échelon communautaire auprès des populations les plus fragiles (Contrat local de santé, Convention territoriale globale, ville amie des aînés et cycle « vieillissement », gens du voyage, etc.) et les plus modestes (NPNRU, nouveau contrat de ville à périmètre élargi, gratuité partielle des transports en commun…).

	Mi-parcours	Réalisation
Cœur d'agglomération : bien commun révélateur d'une haute qualité de vie	*56% >*	*80 %*
Territoire des proximités : l'aménagement d'un territoire à taille humaine	*53% >*	*77 %*
Habiter le Grand Besançon de demain, à toutes les étapes de notre vie	*72% >*	*83 %*
Terre de solidarités : la territorialisation des outils de cohésion sociale	*69% >*	*91 %*

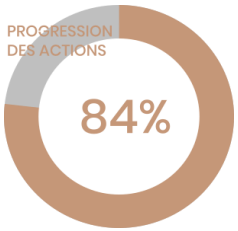

TRANSITIONS

Des transitions du territoire grand-bisontin, bien commun de chacun, conduites avec et pour tous : acteurs économiques, agents et partenaires publics, tissu associatif et citoyens.

Impulser : des avancées significatives vers une adaptation au changement climatique avec l'adoption du plan climat, des niveaux de labellisations élevés (territoire engagé pour la transition écologique) et une forte mobilisation au profit des énergies renouvelables (zones d'accélération des énergies renouvelables, solaire citoyen Pirey-Pouilley-les-Vignes, Port Douvot, les Andiers, Nancr'éole, réseaux de chaleurs…). Un volet « mise en réseau et animation dynamique » (Club climat, conversations carbones, midis du bâtiment…) et riche en événements (conférences annuelles du Club, cycle forêt, assises communautaires dédiées, etc.). Des expérimentations prometteuses comme autour de l'économie circulaire à travers différents projets et conventionnements (ADEME, Pôle énergie BFC, France Active, Hôp Hop Hop, tiers-lieux BFC, technosols Grette…) ou du numérique (p'tits dèj de l'IA, chatbot Jenny, charte de la donnée ouverte…). Des projets en progression mais avec un calendrier décalé (nouvel établissement public de coopération environnementale limité dans le nombre d'acteurs environnementaux hébergés, Planoise solaire relancé, quartier numérique avec démarrage du bâtiment le numérique livré en 2028, étude ALEC en cours, fibrage du centre historique terminé en 2025, chantier Data en cours de cadrage…).

Être exemplaire : des fiertés légitimes avec une politique d'achat public éthique dépassant largement ses objectifs, un volet « déchet » très qualitatif, en collecte (biodéchets en compostage de proximité, en pied d'immeuble et collecte mobile, point d'apport volontaire cartons…) comme en traitement (138kg d'OM/foyer/an), une gestion de l'eau reconnue (gouvernance, volet connaissance renforcé, solidarité avec des territoires voisins, nouvelles STEP, schéma eaux pluviales et modélisation ruissellements, etc.) ; des engagements pour la préservation de la biodiversité (trames verte et bleue, extinction d'éclairage public, adaptation cahier des charges ZAE…) et la rénovation thermique des bâtiments (City) ; des pratiques internes en évolution (fresques du climat, plans transitions par direction, télétravail, forfait mobilité durable …).

Accompagner : une volonté forte de décarbonation des mobilités reposant sur l'intermodalité (PEM et parking covoiturage), le développement des transports en commun (rames de tram, labellisation SERM) et les modes doux (investissements pistes cyclables x 10 en quelques années).

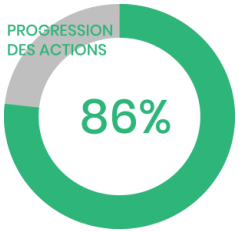

	Mi-parcours	Réalisation
Un territoire des transitions, modèle et vitrine d'un avenir durable	*71% >*	*88 %*
La Fabrique du Numérique, l'innovation au service des Grands Bisontins	*50% >*	*71 %*
L'investissement de la collectivité pour la transition de son territoire	*69% >*	*94 %*
Un nouveau projet de mobilité pour tous	*67% >*	*96 %*

EFFERVESCENCE :

Encourager l'énergie des acteurs grands bisontins.

Soutenir : des dynamiques économiques chahutées par des contextes incertains mais qui ont pu bénéficier d'une Communauté urbaine résolument à leur côté (mesures exceptionnelles COVID), attachée à la production locale (réindustrialisation avec Territoire d'industrie et France Relance), à ses besoins (schéma ZAE) et à sa pérennité (nouvelles politiques commerciales du SCoT).

Diversifier : de nouvelles économies qui n'ont pas encore atteint leur plein potentiel mais sont parvenues à s'ancrer solidement dans les pratiques économiques : économie circulaire (convention d'objectif territorial, TETE déchets), du réemploi et de la déconstruction (chantier expérimental Arsenal, RDV du bâtiment innovant), économie sociale et solidaire (Maison de l'ESS, clauses insertion des marchés, politique emploi-insertion…) et de proximités (commerçants éco-engagés).

Refléter : une attention particulière portée aux spécificités du territoire par des réalisations structurantes (Bio Innnovation 1 & 2), un appui aux acteurs clefs de l'innovation (PMT, Supmicrotech, ISIFC & Biotika, Innov'health…), l'accompagnement de projets ciblés (biothérapies innovantes EFS) et une valorisation portée et soutenue (Micronora, Hacking Health, récit économique « Grand Besançon : l'industrie perpétuelle »).

Se divertir : une politique culturelle marquée par une prise de compétence partielle de la lecture publique en écho au démarrage de la construction de la Grande Bibliothèque ; un appui aux pratiques et enseignements musicaux (cursus musiques anciennes, école de musique) ; un patrimoine valorisé (rénovation musée de la résistance et de la déportation et enrichissement de la programmation de la Citadelle, renouvellement programme scientifique et culturel du musée des maisons comtoises) ; un événementiel à succès (livres dans la boucle, mardis des rives).

Pratiquer : le sport outdoor à l'honneur avec un festival Grandes Heures Nature devenu incontournable (22 000 visiteurs) ; un renouvellement urbain des Prés-de-Vaux qui ancre les pratiques sportives d'extérieures dans l'ADN grand-bisontin (base nautique et base GHN) ; un cadre élargi du sujet qui peine à dessiner ses contours.

Se détendre : un développement de l'écotourisme et une communication associée (Télématin, WE inattendus SNCF) ; un réaménagement complet de la base nautique des lacs d'Osselle.

	Mi-parcours	Réalisation
Le pôle économique grand-bisontin, territoire majeur de l'emploi régional	64%>	91%
De proximité, circulaire, ESS : une diversification économique pour garantir l'avenir	25%>	90%
Micro-Tech & Med-Tech, reflets de nos écosystèmes économiques	75%>	86%
La Haute Qualité Culturelle du territoire grand-bisontin	71%>	87%
Grandes Heures Nature, l'outdoor dans un écrin naturel	60%>	60%
Une destination écotouristique, porte d'entrée du massif du Jura	68%>	79%

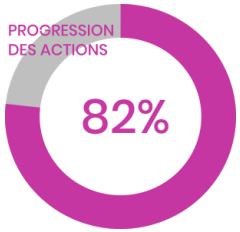

Bilan réalisé avec l'appui technique de l'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté – Avril 2025

AUDAB
AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

Le Projet Alimentaire Territorial, un engagement collectif pour l'alimentation de demain

OBJECTIF STRATEGIQUE ***Agir à l'échelle de notre bassin de vie***

Rappel du projet structurant

Une alimentation qualitative est essentielle à notre santé. Territoire de savoir-faire, de terroirs, de formation dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le Grand Besançon possède des atouts à valoriser. Son projet alimentaire fédère 14 acteurs du territoire pour développer une production saine, diversifiée et locale. Il structure une véritable filière alimentaire locale, renforce les circuits courts, accompagne à l'installation de nouveaux maraîchages, ouvre des espaces à des parcelles de cultures expérimentales… Un projet qui bénéficie pleinement à la santé de tous ainsi qu'à l'économie de proximité. En sus de notre de volet de lutte contre le gaspillage, nos réflexions doivent dorénavant se poursuivre afin de mieux intégrer la production locale dans les circuits d'aide alimentaire. La préservation des sols agraires, de la ressource en eau ainsi que le renforcement du dialogue avec les territoires voisins sont également des actions à prioriser.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
« Graines de maraichers » : Soutenir le maraîchage & accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs	*Action permanente*	La politique soutenue par Grand Besançon Métropole vise l'accroissement de l'offre de légumes produits localement. Si des installations maraichères, telles que « Commun Jardin » à Port Douvot en sortie de pépinière, deux maraichers aux Vallières et une maraichère aux Vaîtes, sont des réussites récentes liées à l'action menée par la collectivité, la précarité des baux en sortie de pépinières maraichères continue d'être une préoccupation pour pérenniser les parcours d'installation. Le projet alimentaire territorial (PAT) de GBM œuvre à apporter des réponses concrètes à ces besoins, notamment par une politique foncière volontariste en faveur des terres agricoles via les outils que sont les zones agricoles protégées (*cf. Développer les zones agricoles protégées*). En amont du parcours de « maraîchers » se poursuit l'appui à la modernisation de l'outil de production agricole qu'est la pépinière des Andiers (installation Algeco, diagnostic irrigation, etc.)
Développer l'éco pâturage		La ville de Besançon s'est engagée dans des travaux d'amélioration d'accueil des bergers et des animaux. Parallèlement, elle commandite un audit interne sur le fonctionnement de l'éco pâturage pour un rendu (et son plan d'actions) attendu avant la fin d'année 2025. L'aide par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) à la mise en place d'une Association Foncière Pastorale Autorisée (AFPA) sur les coteaux de la colline de Planoise s'inscrit dans cette action du projet de territoire.

		D'autres initiatives sont menées sur le territoire comme l'entretien de parcelles communales par des lamas à Mamirolle ou aux abords du château de Montfaucon.
Poursuivre le développement de marchés et débouchés locaux		Grand Besançon Métropole accueille désormais 22 marchés locaux (dont 8 à Besançon) répartis sur 18 communes du territoire et complètent une offre de proximité en sus du marché couvert Halles Beaux-Arts. Pour tisser toujours plus finement l'organisation d'une alimentation locale, le PAT accompagne des communes dans leurs Projets Alimentaires Communaux (diagnostic, état des lieux, acteurs & enjeux, définition d'objectifs et programme d'actions). Entre 2022 et 2024, cinq communes ont saisi l'initiative (Devecey, Fontain, Geneuille, Mamirolle et Pirey). Une candidature a été déposée pour la reconnaissance d'un PAT 2025-2027 de niveau 2 qui ambitionne d'accompagner 4 nouvelles communes pour un montant de projets estimé à 80k€.
Animer autour de l'alimentation locale, bio, saine	*Action permanente*	Le PAT a choisi de se rapprocher de la démarche « mon restau responsable » (engagement collectif sur diverses pistes d'amélioration comme sur des produits sains, locaux, et leur mode de préparation, la qualité d'accueil, la prévention du gaspillage, la pédagogie alimentaire, la formation des personnels, des produits d'entretien respectueux de l'environnement, etc.) auprès de ses acteurs de la restauration collective (47 000 repas/j). La cuisine centrale de Besançon (5000 repas/j en liaison chaude en moyenne) poursuit sa hausse de produits durables et de qualité (69% en 2024, très au-dessus de l'objectif de 50% fixé par la loi EGAlim, dont 45% de produit bio et 1/3 de produits locaux) ce qui lui a permis d'obtenir le label Ecocert en cuisine « 2 carottes ». D'autres communes du territoire se sont mobilisées dans cette action, comme Geneuille qui a engagé sa cantine coopérative avec un prestataire local lui garantissant 53% de produits sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) et MSC (pêche durable), 38% de bio et 36% de produits locaux.
Faciliter les rencontres entre professionnels		Les Assises de l'alimentation 2025 (événement à la journée avec conférences tables rondes...) participent directement à cette action.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Développer les zones agricoles protégées		Engagement d'une procédure de ZAP multi-sites couvrant 70ha de terres agricoles à Besançon (Vallières, Vaites et Port-Douvot) et 95ha à Cussey-sur-l'Ognon. Cette ZAP bénéficie de l'accueil d'un stage de formation dédié à son développement.

A retenir :

Synthèse :

La production alimentaire locale est pleinement engagée avec l'accompagnement régulier de nouvelles installations maraîchères, des initiatives communales de projets alimentaires territoriaux (PAT), des taux d'alimentation bio et locale remarquables (objectifs de la loi Egalim dépassés) dans les restaurations scolaires et collectives volontaires (ex. label « 2 carottes » de la Ville de Besançon).
Une protection du foncier agricole est portée par GBM à travers les « zones agricoles protégées (ZAP) ».

Observations :

Une action publique pro-active doit se poursuivre pour se rapprocher de l'objectif de 8% de production alimentaire locale fixé par le projet de territoire et qui pourrait passer par un

Réalisation du projet : 77%

Action/action

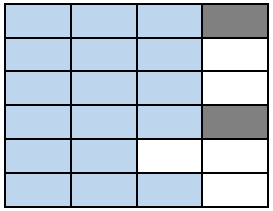

Lecture graphique

élargissement du périmètre de coopération de la Communauté urbaine (=> Projet Alimentaire Inter-Territorial ?)	*Chaque ligne représente la progression d'une action du projet structurant. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.* 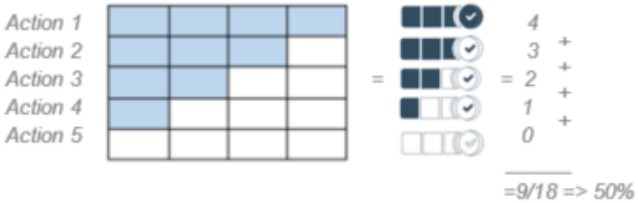

Notre attractivité territoriale et notre marque Besançon Boosteur de Bonheur

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Rayonner à l'échelle régionale et (inter)nationale***
Rappel du projet structurant	La coopération à l'échelle régionale et le rayonnement (inter)national de Grand Besançon Métropole méritent une politique d'attractivité territoriale qui assure la valorisation de nos atouts (savoir-faire, haute qualité du cadre de vie…), ainsi que la structuration des réponses aux nouveaux arrivants, entreprises, touristes et étudiants. Sans oublier le développement du tourisme, de l'écotourisme, du tourisme d'affaires et de congressistes, en lien avec les nouveaux modes de vie.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité à 360°	*Action permanente*	Cette action s'intègre à l'ambition d'attractivité du projet de territoire adopté en 2022, et s'est organisée par un pilotage opérationnel interne via le recrutement d'un directeur attractivité concluant le travail d'une large mobilisation collective. Une cheffe de projet attractivité a renforcé les moyens humains début 2025. Création de « La Manufacture du bonheur », boite à outils de l'attractivité du territoire, avec une nouvelle offre de services. Son plan d'actions repose sur 3 objectifs :

		- améliorer l'hospitalité (création d'une conciergerie pour actifs, d'un programme de bienvenue pour les nouveaux arrivants, d'un chatbot pour simplifier l'accès et qualifier l'information à l'échelle du Territoire, d'un réseau mieux structuré de guichets étudiants), - développer la gestion transversale et orientée usagers des projets (création d'un Lab s'appuyant sur des méthodes de design de services, avec un programme d'ateliers autour de l'attractivité, des transitions écologiques, et de la cohésion sociale), - animer les acteurs du Territoire : Création du Club, avec une proposition de services en marketing territorial (animation de projets, conception de stratégies marketing et plans de communication, opérations partenariales, partage d'une ligne éditoriale).
Renforcer le positionnement touristique de la citadelle Vauban et du cœur d'agglomération		*Cf. « Haute Qualité Culturelle »*
Préparer la modernisation de nos équipements structurants comme Micropolis		Une première étape a été menée avec l'intégration de GBM parmi les membres du SYMM. Différents chantiers sont en cours de planification.
Valoriser l'image de nos entrées de territoire.		La prise en compte des entrées de ville et des entrées de territoire (RN 57, RD 683, RD 673) de la communauté urbaine sont analysées et travaillées dans le cadre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté et du PLUi de GBM. Une OAP « Paysage » intégrée au PLUi avec un focus sur les entrées de ville et de territoire permet d'appréhender ces secteurs à enjeux en matière d'image sous différents angles : - Les interfaces entre espaces bâtis et espaces agricoles / naturels ; - La valorisation des cônes de vue ; - Le développement des infrastructures piétonnes et cyclables. La démarche de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) permet également de travailler la gestion de la publicité en entrée de ville. Les entrées ferroviaires (aux abords des gares) et les grandes traversées de ville (tram et boulevards) doivent contribuer à l'effort d'amélioration paysagère du territoire.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Développer Besançon Boosteur de Bonheur, notre outil de marketing territorial		**Nouveaux projets autour de la « Manufacture du bonheur » :** La Manufacture s'inscrit comme un nouveau service de la marque Besançon, boosteur de bonheur. A partir d'une coordination accrue entre les différentes parties prenantes du Territoire et les directions de la collectivité, une ligne éditoriale partagée se décline dans différentes actions de communication à destination des nouveaux arrivants, des employeurs locaux, des touristes et étudiants. Plusieurs campagnes d'attractivité sont mises en place : auprès des étudiants, auprès des internes, auprès des touristes mais aussi sur l'implantation résidentielle sur le territoire 'participation au dispositif « Paris je te quitte » et collaboration avec la région BFC sur démarche attractivité (34 territoires partenaires) incluant l'ouverture de son site internet dédié « Venez vivre en BFC » (5500 inscrits) et sa campagne « ma vie en BFC ».
Déployer les actions du schéma touristique		*Cf. « Une destination écotouristique »*
Mieux accueillir les « nouveaux arrivants »		Traduit dans l'axe « hospitalité » de la feuille de route attractivité.

A retenir :

Synthèse :

La stratégie d'attractivité du territoire a su écrire sa feuille de route (hospitalité, gestion transversale et orientation usager, coordination des acteurs du marketing territorial) et renforcer les outils existants (marque Besançon Boosteur de Bonheur, campagnes de communication ciblées), s'inscrire dans ceux nécessaires à sa mise en œuvre (Montagne du Jura) voire en créer de nouveaux (manufacture du bonheur, Club, Lab, Ville-Porte du PNR du Doubs Horloger).

Observations :

L'approche agile de la stratégie attractivité appelle à poursuivre l'approfondissement progressif de son champs d'actions et des outils opérationnels pour y parvenir.

Réalisation du projet : 70%

Action/action

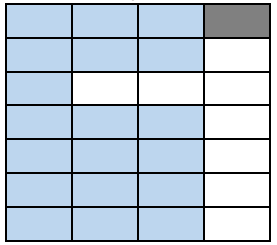

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Synergie Campus,
La ville campus du 21e siècle

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Rayonner à l'échelle régionale et (inter)nationale***
Rappel du projet structurant	Avec près de 30 000 étudiants sur le territoire, la formation supérieure est un enjeu majeur du Grand Besançon. Elle offre une réponse aux besoins des entreprises locales, régionales et nationales en emplois (très) qualifiés. Fortement représentée avec cinq laboratoires CNRS et des écoles supérieures (SUPMICROTECH, ISIFC, ISBA, ENIL…), la communauté scientifique contribue aux avancées mondiales par son ingéniosité, ses innovations et ses capacités d'émulation. Son rayonnement et l'affirmation de notre spécificité de territoire de recherche sont de grands objectifs, véritables défis à relever pour l'avenir de notre économie. Notre priorité : enrichir l'offre universitaire par la diversification, la spécialisation et le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche. Avec un engagement marqué de Grand Besançon Métropole, notre ville-campus se transforme en profondeur. En témoigne l'ampleur de la rénovation réalisée sur le campus Bouloie Temis. Programme partenarial de 1er ordre, Synergie Campus ancre notre collectivité comme un acteur majeur de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment avec un niveau d'investissement public inédit sur le territoire de plus de 90 millions d'euros à destination de ces projets.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan

Bâtir le campus du 21ème siècle		La construction du campus du 21ème siècle a été portée par une mobilisation sans précédent en termes de coopération entre les acteurs publics de l'ESRI (Etat, Région BFC, GBM, UFC, CROUS, Supmicrotech, SMPSI, etc.) et de financement (90M€ de fonds publics investis sur le territoire sous diverses contractualisations : CPER 2020-27, PAIR, Contrat métropolitain, TEA 2022-28, PO Feder…). Les chantiers menés sur le Campus Bouloie-TEMIS ont quasiment tous été livrés : - Bâtiment Droit central avec surélévation d'un étage et rénovation de l'amphithéâtre Gaudot (livrés en 2024), - Learning Centre (inauguré en 2024), - Bâtiment Métrologie (Bât. A en 2024, Bât C en cours), - LiVE (intégrant une épicerie solidaire) et la Place Centrale (livrés en 2023), - AREA Sport (livré en 2022) et espaces sportifs extérieurs (2024). Le jardin des Sciences sera prochainement inauguré et les serres ouvertes au public. Les aménagements extérieurs ont fait l'objet d'une reconnaissance nationale avec la nomination d'Altitude 35 (maitrise d'œuvre des espaces extérieurs) à l'équerre d'argent 2025. Le projet Chésinum qui porte sur l'infrastructure numérique du campus devrait être terminé en 2026. Le consortium Synergie Campus poursuit ses actions collectives et notamment celle d'un guichet unique d'accueil et d'information des étudiants ainsi qu'un cadre statistique de référence sur la formation supérieure et la vie étudiante. Un dialogue coopératif avec l'Université européenne Stars EU pour créer des Synergies à l'international.
Construire un pôle d'innovation majeur dans les méthodes d'apprentissage au cœur de l'agglomération		*L'objectif de cette action était de développer un écosystème innovant sur les thématiques de l'apprentissage et de la formation (MUE, Grande Bibliothèque, valorisation du CLA).*
Maitrise d'ouvrage extérieure Accompagner le développement du CMQ de SupMicrotech		GBM soutient à hauteur de 20 k€ pour les années 2024/2025 le Campus des Métiers et des Qualifications des Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQ MSI) pour son programme d'actions, avec : - l'élaboration de 3 à 4 nouvelles formations en collaboration avec 60 entreprises, - une opération « Gagne ton stage de 3ème dans une entreprise des Microtechniques accueillie à Supmicrotech avec 70 collégiens mis en relation avec 15 entreprises volontaires, - l'organisation de portes ouvertes en soirée dans 5 entreprises des Microtechniques de GBM pour des élèves de collège et lycée, - la découverte des métiers de l'aéronautique lors du Salon du Bourget (66 élèves et 10 accompagnateurs) GBM soutient également le Campus des Métiers et des Qualifications Santé sur le plan financier (38 k€) et institutionnel par l'aide au recrutement d'un chargé de mission « attractivité des métiers » sur le bassin bisontin pour des missions de découverte et de promotion des activités et des métiers de la santé et d'interfaçage formations-entreprises-recherche.
Construire un nouvel avenir pour l'ISBA		Dans le cadre de sa compétente « enseignement supérieur et recherche », GBM adhère à la gouvernance de l'ISBA par modification des statuts de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) depuis 2024 avec 2 sièges au conseil d'administration. Une étude prospective a été lancée pour définir le positionnement de l'ISBA à horizon 2030.
Agir pour l'installation d'une filière odontologie		Le nouveau centre d'enseignement de soins dentaires (CESD) a été inauguré début 2025 au sein de Témis Santé. Ses 3600 m² accueilleront d'ici 2030 une quarantaine de fauteuils de consultation et plus d'une centaine d'étudiants de la 4e à la 6e année de formation. La 1ère rentrée universitaire a eu lieu en septembre 2024 pour 24 étudiants de 4e année. Le centre d'enseignement permettra également d'accueillir des patients en faveur d'une offre de soins dentaires accessible et inclusive.

Soutenir et structurer la vie étudiante	*Action permanente*	L'appel à projet « soutien aux initiatives étudiantes » a permis d'accompagner 15 projets en 2024 (contre 7 en 2023 avant son lancement et 3 en 2022). En 2025, il compte un budget renforcé (30k€) et s'organisera sur 3 sessions contre 2 précédemment Le travail sur la vie estudiantine s'est aussi poursuivi avec : - la participation à différents salons et évènements (Bienvenue Aux Etudiants, salons Studyrama et l'Etudiant, JPO de l'UFC), - le déploiement en cours d'un guichet unique pour les étudiants avec le CRIJ et le CROUS, - la création d'un temps d'accueil doctorants, - actions autour des précarités étudiantes (énergétiques, menstruelles), - projet d'aire de street workout (musculation extérieure) aux Hauts du Chazal Le rayonnement et l'attractivité de la vie étudiante du territoire passent également par la reconnaissance du média l'Etudiant, qui positionnait Besançon à la 6e place des meilleures villes étudiantes de France en 2024 (11e en 2023 et 21e en 2022). La constitution (en cours) d'un schéma local ESRI et Vie étudiante a permis dans sa 1ère phase de dresser un diagnostic de la vie étudiante sur le territoire qui alimentera les actions à déployer lors de sa future mise en œuvre.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Soutenir la dynamique du Comité de sites	*Action permanente*	Le Comité de sites œuvre pour la vie étudiante sous le pilotage du CROUS en mobilisant une large palette partenariale (Etat, région, GBM, associations étudiantes, établissements, etc.). La finalisation de son schéma territorial vie étudiante (STVE) a été l'occasion de constituer de l'information précieuse avec une enquête menée auprès de l'ensemble des étudiants et une approche qualitative de chacun des sites. L'ensemble des thèmes abordés par ce schéma (mobilités, culture, équipements, etc.) a fait l'objet de fiches actions auxquelles GBM est partie prenante (pilote ou associé).

A retenir :

ALLIANCES

Synthèse :

Un investissement sans précédent en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) qui a permis de redessiner un campus universitaire attractif.

Grand Besançon Métropole s'est également mis au service des consortiums partenariaux (EPE, EPCE, CMQ, Comités de site…) sur le territoire et s'est impliqué davantage dans la gouvernance des structures partenaires (ISBA).

L'implication de la collectivité en direction de la vie étudiante sert directement son attractivité.

Observations :

Grand Besançon Métropole poursuit son élaboration d'une stratégie ESR pour apporter des réponses aux enjeux de formation supérieure et recherche ainsi que de vie étudiante, sur ses domaines de compétence et en lien direct avec ses partenaires (UMLP, CROUS, Etat, Région, Département, etc.).

Réalisation du projet : 81%

Action/action

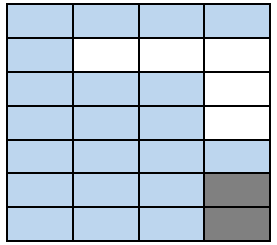

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Continuum mobilité, un territoire d'interconnexion

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Rayonner à l'échelle régionale et (inter)nationale***
Rappel du projet structurant	Bien au-delà des frontières de la communauté urbaine, rayonne l'aire d'attraction de Besançon. Celle-ci est délimitée par les flux quotidiens de mobilité, reliés directement à nos territoires voisins. L'évolution récente du cadre législatif, par la loi d'orientation des mobilités, invite notre territoire à organiser son bassin de mobilité, incluant une nécessaire articulation avec les autres périmètres à proximité. La volonté de la politique intercommunale en la matière est de poursuivre la décarbonation des déplacements par la mise en œuvre d'alternatives compétitives à la voiture individuelle.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Co-construire une mobilité d'avenir avec les bassins de mobilité voisins.		L'initiation d'un dialogue entre GBM, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), et les EPCI du bassin de mobilité « autour de Besançon » avait ouvert la voie vers la construction de contrats opérationnels de mobilité et notamment sur le covoiturage, ainsi qu'à l'identification des interconnexions aux territoires voisins sur les pôles d'échanges multimodaux (PEM) stratégiques. Un schéma de covoiturage a été élaboré à l'échelle de l'aire d'attraction bisontine (validation 2024) et l'animation de son programme d'action a été confiée à l'AUDAB qui couvre ce périmètre. Une candidature a été déposée fin 2024 avec les territoires de l'aire d'attraction bisontine et l'agglomération de Vesoul pour une labellisation du projet au dispositif SERM (Service Express Régional Métropolitain) obtenue début 2025. Les territoires du SERM entreprennent un travail d'amélioration des conditions de mobilité du quotidien dans l'aire d'attraction bisontine et un diagnostic des mobilités à cette échelle est en construction.
Elaborer une véritable stratégie ferroviaire		Pour porter les axes de la stratégie adoptés par le CoPil, GBM et le Pôle métropolitain Centre-Franche-Comté (PMCFC) se sont rapprochés du pôle métropolitain Nord-Franche-Comté afin de construire une approche ferroviaire plus globale pour établir un dialogue avec l'AOM régionale et l'Etat. Après l'implication apportée en faveur de la communication sur la ligne des Horlogers, réouverte en 2023, les actions se sont concentrées sur : - le projet de SERM, à l'échelle duquel le sujet ferroviaire est mis en perspective des autres mobilités à déployer, - la mobilisation pour la ligne Lille-Mulhouse et ces enjeux aéroportuaires (liaisons Roissy Charles de Gaulles et aéroport trinational Bâle Mulhouse Fribourg) dont la réouverture semble s'orienter vers le tronçon Dijon-Roissy. Des études et réflexions perdurent en collaboration avec Trans'Europe TGV.

Créer une halte au Pôle Santé, pôle d'échanges multimodal		Le pôle d'échange multimodal Halte Pôle Santé suite à son identification stratégique pour la mobilité du territoire bisontin, a fait l'objet de travaux d'études importants sur son aire de chalandise et pour sa projection urbanistique (PLUi), de discussions poussées avec la Région BFC sur la partie ferroviaire, et a désormais intégré les études relatives au SERM co-pilotées Etat, Région et SNCF. Si l'ensemble des leviers d'actions envisageables ont été activés pour inscrire ce PEM et l'enjeu territorial clef qu'il constitue pour GBM, son absence de considération au niveau régional rend pour l'heure illisible le devenir de l'organisation intermodale grand-bisontine et sa planification.
Maitrise d'ouvrage extérieure Accompagner le projet de mise à 2x2 voies de la RN57 Barreau Beure-Micropolis-Amitié		Des acquisitions foncières sont en cours pour le projet de mise à 2x2 voies de la RN 57 sur la portion Beure-Micropolis-Amitié. La 1ère phase de la mise à 2x2 voies est inscrite au volet mobilité du CPER signé en 2024 et les études conduites par les services de l'Etat se poursuivent (phase étude de projet). Cette opération succèdera à la mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'échangeur de la gare TGV et Devecey (contournement de Cayenne), inaugurée début 2025.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Activer un groupe « stratégie ferroviaire »		Le groupe a été constitué et a œuvré sur différents sujets au service de l'action « stratégie ferroviaire » (ligne des horlogers, SERM, ligne Lille-Mulhouse)

A retenir :

Synthèse :

Une implication pour la « grande mobilité » à toutes les échelles (comité de bassin, labellisation SERM locale/régionale, ligne TGV Lille-Mulhouse/Bâle nationale/internationale, ligne des horlogers régionale/transfrontalière).

Observations :

Une halte «Pôle Santé» fragilisée par des visions partenariales à confirmer, un report calendaire éloigné et une planification incertaine sur un secteur clef en termes de mobilité et d'urbanisme. Une vigilance des dessertes à observer lors de la réouverture de la ligne TGV Lille-Mulhouse.

Réalisation du projet : 75%

Action/action

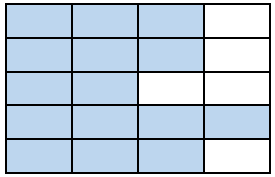

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

UNESCO et Arc Horloger, l'heure des coopérations

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Coopérer dans un espace transfrontalier et international***
Rappel du projet structurant	Récemment inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, nos savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art complètent notre reconnaissance mondiale au titre du patrimoine Vauban. Une légitimation internationale, par laquelle Grand Besançon Métropole réaffirme sa volonté de coopération avec nos partenaires suisses. Cette dernière s'incarne notamment par le projet « Arc Horloger », visant à pérenniser ces savoir-faire et assurer leur transmission. Derrière ce projet symbolique, de nombreuses actions favorisent ces coopérations comme notre événement « les 24h du temps », le partenariat entre FEMTO-ST et l'EPFL de Lausanne, le développement d'un cursus de master franco-suisse double diplômant, etc. Pour renforcer ces actions, nous devons également capitaliser les savoir-faire et faciliter le partage d'expériences en matière de coopérations transfrontalières, mais aussi développer des partenariats avec le Haut-Doubs Horloger, Territoire d'industrie.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Développer et valoriser nos savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art notamment via le projet Arc Horloger	*Action permanente*	La mise en œuvre du plan d'actions d'Arc Horloger dans le cadre du projet INTERREG 2023-25 s'est poursuivie avec la création de l'association franco-suisse, « Arc Horloger ». Le travail central de cette association s'articule sur la conservation, la transmission et le rayonnement des savoirs faire horlogers. Un 3ème forum de la formation des professionnels de l'horlogerie a été organisé à La Chaux-de-Fonds. Diverses actions de communication alimentent le rayonnement des savoirs faire horlogers : - Edition d'une publication de vulgarisation du patrimoine horloger avec le magazine d'histoire Passé Simple, - Conception d'une campagne de communication avec dimension internationale, - Préfiguration d'un observatoire des savoir-faire, et d'un annulaire des détenteurs de savoir-faire, - Edition annuelle des 24h du temps.
Maitrise d'ouvrage partagée Initier le dialogue de la Communauté franco-suisse des villes en transitions		Si l'action portant sur la Communauté franco-suisse des villes en transitions restent à cadrer, des éléments de dialogue se sont récemment incarnés par les « Rencontres pour une forêt durable » (précéder par une présentation en Conseil communautaire des problématiques forestières en Suisse par deux chercheurs du WSL Neuchâtelois) ou des travaux sur l'urbanisme durable afin d'alimenter une réflexion commune sur l'adaptation.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Valoriser notre position de porte d'entrée de la Suisse	*Action permanente*	Après un partenariat validé avec Montagne du Jura reconnaissant le territoire comme « porte d'entrée » du massif jurassien, GBM est récemment devenu 1ère Ville-Porte du Parc Naturel Régional Doubs Horloger avec la volonté de renforcer la coopération entre les deux territoires dans des domaines clés, notamment la préservation des patrimoines, l'écotourisme, l'éducation à l'environnement et la gestion des forêts.
S'inscrire dans la stratégie 21-27 du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté et soutenir ses actions opérationnelles		Le Pôle métropolitain Centre-Franche-Comté (PMCFC) assume la fonction d'organisme intermédiaire depuis 2021, en assurant une partie des tâches relevant de la compétence d'une autorité de gestion. Les thèmes portés évoluent selon les besoins des acteurs du pôle. Après des travaux autour de l'itinérance et du ferroviaire, ils se concentrent davantage sur le sujet de l'aménagement urbain durable en 2025 où le nombre de dossiers accompagnés sur ce sujet est en hausse (11M€ mobilisés via le volet urbain du FEDER).

A retenir :

Synthèse :

Sous l'impulsion de GBM, la création d'une association franco-suisse Arc Horloger en décembre 2024 incarne les coopérations transfrontalières en matière de savoir-faire horloger. Des rapprochements sur des sujets thématiques sont en cours comme la gestion forestière et de nouvelles collaborations territoriales comme « ville porte » du PNR du Doubs Horloger et Territoire d'Industrie.

Observations :

Des outils en cours de déploiement au service des coopérations comme l'observatoire des savoir-faire qui vont concentrer la dynamique impulsée par la nouvelle association Arc Horloger, désormais davantage portée par les détenteurs des savoir-faire et le secteur privé franco-suisse. Des réflexions en cours avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière et un atelier interne dédié aux pistes de coopérations franco-suisses.

Réalisation du projet : 71%

Action/action

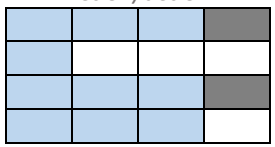

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Cœur d'agglomération, un bien commun révélateur de notre haute qualité de vie

OBJECTIF STRATEGIQUE	***S'appuyer sur notre patrimoine comme levier de développement***
Rappel du projet structurant	Cœur de l'agglomération, le cœur de ville de Besançon est le centre névralgique de notre territoire. Espace commun en matière de dynamiques culturelle, touristique, commerciale et sociale. Vitrine de notre territoire dans son ensemble. Mettre en œuvre le programme « Action Cœur de Ville » et assurer l'attractivité du centre-ville de Besançon sont des actions phares, tout comme le projet Saint-Jacques et la valorisation de nos patrimoines.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Accompagner le projet St-Jacques - Arsenal		Le projet St Jacques a connu une succession d'évolutions importantes, de ses étapes préparatoires (concession d'aménagement confiée à T25, élaboration du plan guide, validation de l'APS modificatif, phases de concertations…) aux démolitions en 2024 au sein du site et notamment la maternité historique « La Mère et l'Enfant ». Certains bâtiments du fait de leur caractère patrimonial, n'ont pas été démolis. En parallèle, le déménagement des activités hospitalières du site de St Jacques vers le CHU Minjoz se finaliseront en 2026 avec la construction d'un bâtiment dédié à la psychiatrie et pédopsychiatrie à proximité de la maison des familles. A terme, 600 logements seront proposés (3 phases) à destination des familles et des étudiants. Des commerces et services seront implantés dans les bâtiments de l'Arsenal donnant sur la future place St Jacques. En lien avec l'histoire du lieu, le projet St Jacques - Arsenal retrouvera en partie une vocation médicale avec un pôle de santé au sein des bâtiments de l'Arsenal pour permettre à des professions médicales de s'installer en cœur d'agglomération. Les travaux de la Grande Bibliothèque s'engagent pour une livraison début 2028, en coordination avec l'aménagement des espaces publics, souhaités qualitatifs et permettant des traversées visuelles du site et une ouverture en direction du Doubs.
Renforcer l'identité Grand-bisontine autour du Doubs et du patrimoine du Grand Besançon comme ses fortifications	*Action permanente*	La valorisation du Doubs comme identité grande bisontine est confortée, suite aux campagnes de communication sur le sujet en 2022, avec le projet St Jacques qui porte un objectif d'ouverture du site sur le Doubs via les espaces publics interstitiels. L'organisation du festival Livres dans la Boucle et des dernières éditions de Grandes Heures Nature sur le site de Chamars ainsi que le passage de la flamme olympique en 2024 avec la traversée du Doubs en tyrolienne ont contribué à la mise en lumière de la rivière et ses abords. L'exposition photographique mise en place quai Vauban depuis quelques années ainsi que les travaux engagés en amont et sur la tour Notre Dame (à l'entrée du tunnel de la Citadelle) rive gauche du Doubs, révèlent les abords de rivière.

		Les forts du Grand Besançon font l'objet d'un recensement et d'actions de sensibilisation en vue d'une sauvegarde de ce patrimoine. Certains forts sont des lieux d'activités et notamment celui de Bregille avec dernièrement la réfection de l'espace Francas.
Poursuivre le renouvellement urbain des Prés-de-Vaux et de l'îlot St-Pierre dans le cadre d'Action Cœur de Ville		**Les Prés-de-Vaux** Le renouvellement urbain des Prés-de-Vaux se poursuit en lien avec la stratégie Outdoor/Grandes Heures Nature (cf. GHN) sur la partie de l'ancienne Rhodiacéta (base nautique et base GHN dans le bâtiment « Cathédrale », désamiantage prévu du bâtiment « Le Chardonnet », pas d'aménagement spécifique pour le Château d'eau) et la liaison entre le site et la rive gauche par la déconstruction reconstruction de la passerelle Jean Abisse. **Ilot St Pierre** La requalification de l'Ilot St Pierre s'inscrit dans le dispositif d'Action Cœur de Ville 2023-2026. Le déménagement programmé de la médiathèque Pierre Bayle va ouvrir l'opportunité d'un bâtiment en cœur de ville à remobiliser.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Continuer le déploiement du programme Action Cœur de Ville		Depuis 2018, la ville de Besançon est lauréate d'Action Cœur de Ville (ACV). Deux dispositifs ont été mis en place dans le cadre de ce programme sur la ville de Besançon à savoir une Opération Programmation d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur la période 2023-2025 et le permis de louer favorisant la lutte contre l'habitat indigne. Dans le cadre de l'OPAH RU, les travaux de reconstruction de l'immeuble vétuste situé 8 rue Bersot ont débuté en 2025 et devraient se terminer au 1er trimestre 2026. Pour le permis de louer (*cf. « Faciliter la rénovation énergétique du parc existant » & « Permis de louer »*), les propriétaires d'un logement avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) compris entre A et E (inclus) doivent faire une déclaration de mise en location. Pour les logements dont le DPE est de F ou G, les propriétaires doivent disposer d'un permis de louer dont les démarches administratives peuvent s'effectuer via une plateforme en ligne. Depuis 2024, une opération de restauration immobilière (ORI) est mise en place sur la rue de la Madeleine et la rue Bersot à Besançon rendant obligatoire des travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité sur certains immeubles du centre-ville très vétustes. Dans le cas où les travaux de restauration ne seraient pas réalisés et alors que les propriétaires refuseraient de vendre, une procédure d'expropriation pourrait être engagée, à l'issue d'une seconde enquête, dite enquête parcellaire. La convention pluriannuelle d'Opération de Revalorisation du Territoire (ORT) concernant les communes de Besançon et de Saint-Vit a été modifiée pour que les périmètres d'ACV2 constituent des secteurs d'interventions de l'ORT. L'engagement dans ACV2, selon 5 grands axes (habitat, développement économique et commercial, mobilités décarbonées, aménagement durable, services) a d'ailleurs permis d'élargir les périmètres initiaux en incluant les entrées de la ville de Besançon (Rues de Dole, Vesoul et Belfort) et le secteur historique de Saint-Vit (extension le long de la rue de Besançon incluant deux opérations de requalification préciblées).

A retenir :	
Synthèse : Le projet emblématique Saint-Jacques - Arsenal a amorcé sa phase active de requalification, associant la future Grande Bibliothèque, une offre nouvelle de logements, des commerces et services (dont professions médicales) en cœur de ville. L'ouverture vers le Doubs et les quais Vauban renforce l'identité grand-bisontine liée au caractère patrimonial du territoire et sa proximité entretenue avec la rivière. La rénovation urbaine des Prés-de-Vaux est en cours (Rhodiacéta). L'intervention sur l'habitat existant traitée via une OPAH RU a été renforcée d'un volet ORI sur certaines rues spécifiques (Madeleines, Bersot). Les programmes Action Cœur de Ville de Besançon et Saint-Vit, sur leur 2nd volet, a aussi permis l'élargissement des périmètres d'ORT et une intégration d'entrées de ville. **Observations :** La requalification de l'îlot Saint-Pierre reste à préciser.	**Réalisation du projet : 80%** *Action/action* 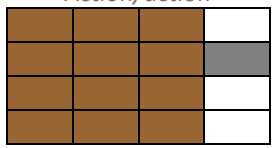 *Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.*

Territoire des proximités, l'aménagement d'un territoire à taille humaine

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Affirmer un espace à taille humaine au sein de l'armature territoriale***
Rappel du projet structurant	Notre territoire s'organise entre ses diverses fonctions (habitat, commerces, industrie, espaces publics, voiries, zones de loisirs…) et les relations qu'elles entretiennent (mobilités, gestion des usages, des ressources…). Le rôle de la collectivité est de participer à cet agencement en l'orientant avec une stratégie cohérente et de long terme - à horizon 20 ans. La conjoncture calendaire favorable en matière de planification nous permet de s'appuyer sur notre politique d'aménagement pour construire un cadre de vie fondé sur la proximité et le bien-être. Un dessein global également complété par un accroissement des places de la santé et de la nature dans les politiques d'urbanisme.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan final
Construire une stratégie foncière		En matière de stratégie foncière opérationnelle : - Diverses acquisitions ont pu être menées par des communes de GBM, comme, par exemple, les réserves foncières constituées sur la Ville de Besançon (zones A et N (3ha), Vaîtes (1ha) et Ilot Pompier à Besançon via l'EPF). - Une identification de secteurs aux plus forts enjeux a été réalisée dans le cadre du PLUi. - Un 1er process d'amélioration du suivi des opportunités foncières (DIA) a été mis en place. A ce jour, la stratégie foncière de l'agglomération est divisée entre les besoins opérationnels et la granulométrie propre à l'exercice de chaque compétence (agriculture, habitat, économie, …). Les travaux de spatialisation menés par le PLUi constitueront à l'avenir un support essentiel à une approche plus macro.
Réaffirmer le rôle des pôles de proximité et leur niveau de service de manière à garantir un accès aux services indispensables de la vie quotidienne		Le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté dans son projet d'aménagement stratégique (PAS) débattu ancre le principe de « bassins de proximité » avec une polarité rayonnant sur les communes avoisinantes en matière de services, de commerces et d'équipements de la vie quotidienne. La territorialisation de la production de logements s'appuie sur les bassins de proximité et leur polarités afin de renforcer le lien entre habitat / équipements-services / mobilité. L'armature urbaine de GBM se structure en 4 niveaux de bassins de proximité : - Le bassin urbain avec Besançon et les communes de la première couronne ; - Les bassins structurants de Saint-Vit et Saône, - Les bassins intermédiaires de Pouilley-les-Vignes, Montferrand-le-Château, Devecey et Roche-lez-Beaupré - Les bassins ruraux de Fontain/Pugey ; Marchaux-Chaudefontaine et Byans-sur-Doubs. Le PLH, le PDM et PLUi de GBM dans son PADD traduisent cette armature territoriale par bassin de proximité en orientant majoritairement la production de logements sur le bassin urbain et les bassins structurants ainsi que sur chaque centralité des autres bassins.
Agir pour la perméabilité des sols		De nombreux projets de désimperméabilisation ont été inaugurés ou engagés ses dernières années à Besançon (rues Gambetta, Proudhon, végétalisation des places de la Révolution, De Lattre de Tassigny et des Tilleuls, fleurissement durable de la Place Leclerc, parking Flandres, allées du parc des Glacis, travaux

		square Renée et René Pelletier à Montrapon en cours sur 2025). Certains espaces publics des communes ont également été désimperméabilisés (monument aux Morts de Miserey Salines, à l'étude sur les abords de la salle polyvalente de Mamirolle). En complément, le projet Grette – Brulard-Polygones a fait l'objet de nombreux travaux de pré-verdissement du site en attente de la future programmation de logements sous forme de démarches expérimentales (dépôt de compost, technosols, …). Le travail de désimperméabilisation des cours d'école s'est poursuivi ces dernières années au sein des communes de Grand Besançon comme à l'école Ile de France, ou Brossolette à Besançon, et parfois avec l'aide du fonds Climat comme pour l'école primaire à Miserey-Salines, ou groupe scolaire Delavaux à Ecole-Valentin. Plus globalement à l'échelle de GBM, le PLUi prévoit dans ses propositions de règlement un coefficient de pleine terre pour assurer l'infiltration des eaux pluviales, garantir des espaces de verdure agissant comme des ilots de fraicheur lors des projets de densification du bâti existant ou à venir. La perméabilité des sols se travaille également lors de projet de renouvellement urbain avec, par exemple, la démolition de la friche Bricostoc à Dannemarie-sur-Crète.
Lutter contre les îlots de chaleur et favoriser les îlots de fraicheur		Au-delà des projets de désimperméabilisation des sols favorables à la réduction des ilots de chaleur sur l'ensemble du territoire grand bisontin, la végétalisation des arrêts de bus et de tram de la ville de Besançon (Orchamps, Janvier, AFPA, Crous, IUT, Voirin, Campus Arago, Palais des Sports, Léo Lagrange, Micropolis, U-Sports, Gibelotte) permet d'apporter de la fraîcheur au niveau des espaces d'attente. En écho à la stratégie d'adaptation au changement climatique mise en place par la ville de Besançon, GBM, dans le cadre de son Plan Climat, développe sa propre stratégie d'adaptation au changement climatique.
Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques communautaires	*Action permanente*	La biodiversité prend une place importante dans le cadre des politiques communautaires de GBM notamment avec : - les actions volontaires de lutte contre la pollution lumineuse (58 communes en extension totale ou partielle de l'éclairage public, étude éclairage Citadelle, déploiement LED, etc.), - la prise en compte des périodes de nidification dans les pratiques de gestion des espaces verts ainsi que des projets, - l'adaptation de pratiques d'aménagement et d'entretien (yc. cimetières), - l'extension du site Natura 2000 de la Moyenne vallée du Doubs, - l'intégration de la trame verte et bleue (TVB) dans les documents de planification (SCoT, PLUi) et sa déclinaison infra-urbaine sur la ville de Besançon (*cf. Préserver notre biodiversité*).
Expérimenter des nouvelles formes d'urbanisme		Le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté et le PLUi de Grand Besançon Métropole oriente vers de nouvelles formes d'habitat afin de consommer moins de foncier naturel, agricole et forestier tout en conservant des espaces d'intimité extérieurs sans vis-à-vis. Des réflexions sont engagées autour d'un urbanisme adapté notamment au réchauffement climatique par la considération de la circulation de l'air (couloir de rafraichissement). Les ZAE considèrent également ces questions (tendre vers une conception bioclimatique des bâtiments, cahiers des charges adaptés avec clauses végétalisation, espaces communs traités lors des projets de requalification, etc.)

> **Outils**

COHESION

Intitulé	Progression	Bilan
Réviser le SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté		La révision du SCoT est l'occasion d'orienter vers un devenir souhaitable via : « un territoire des proximités » renforçant les centralités et aussi des transitions intégrant la sobriété foncière (trajectoire ZAN) et la préservation de la biodiversité. La finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) reposant sur les groupes de travail politiques et techniques mais également sur des réunions et consultations publiques avec acteurs et citoyens, permet de parvenir à un arrêt du SCoT à la fin du 1er semestre 2025 (prévu au 8/07/25). Le syndicat mixte du SCoT est également la structure relai des porteurs de projets pour leur transmission aux comités de programmation du contrat « Territoires en action », porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté.
Élaborer le PLUi		L'arrêt du PLUi est attendu fin 2025 (approbation sur le prochain mandat). Les réunions en comités de secteurs ont permis de finaliser les règles des zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N), en parallèle de réunions publiques au printemps 2025 pour un meilleur partage et une meilleure appropriation du projet de PLUi (zonage, règlement, OAP) par le grand public. Ces concertations font suites à celles baptisées « Cafés PLUi » et menées en 2024 auprès des acteurs du monde de la construction, du monde agricole et forestier afin de leur soumettre les règles en cours d'écriture.
Déployer l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Saint-Vit		*Cf. action « Continuer le déploiement du programme Action Cœur de Ville »*

A retenir :

Synthèse :

Une nouvelle logique d'organisation territoriale, soutenue par le SCoT, qui repose sur des bassins de proximité, et guide nos schémas communautaires et le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi.

La désimperméabilisation des sols, la lutte contre les îlots de chaleur et une meilleure préservation de la biodiversité ont été impulsés, notamment au sein des cours d'école et des espaces de stationnement des communes de GBM.

Observations :

La densification des projets d'habitat et des locaux d'activité est un point clef d'une trajectoire de sobriété foncière.
La consolidation des outils de suivi foncier pour alimenter une stratégie transversale et coordonnée en accélérerait la mise en œuvre. La poursuite de l'adaptation de nos politiques communautaires (économie, commerce, habitat, environnement, mobilités) contribuerait à accompagner ce nouveau paradigme de l'aménagement.

Réalisation du projet : 77%

Action/action

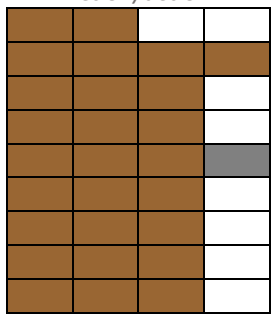

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Habiter le Grand Besançon de demain,
à toutes les étapes de notre vie

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Affirmer un espace à taille humaine au sein de l'armature territoriale***
Rappel du projet structurant	En matière d'habitat, Grand Besançon Métropole entend offrir une réponse aux besoins de chacun. D'abord, en adaptant le parc de logements en cohérence avec les multiples parcours résidentiels, tout en intégrant les nouveaux types de logements (intermédiaires, groupés, résidences…) et modes d'habitat (participatifs, intergénérationnels…) dans une logique de sobriété foncière. Ensuite, en répondant aux différents besoins en logement de tous les Grands Bisontins quels qu'ils soient (public jeune, seniors, gens du voyage …) dans une volonté forte d'accès au « logement pour tous ».

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan final
Mettre en œuvre le programme local de l'habitat		Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029, adopté en 2023, est entré en phase opérationnelle et déploie sa stratégie à travers son plan d'actions. L'exercice de la compétence Habitat s'affirme progressivement avec un très large éventail d'intervention tel que la prise de délégation des aides à la pierre de type 3, l'organisation de la politique d'attribution de logements locatifs sociaux (Conférence Intercommunale du Logement, Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs, cotation de la demande , etc.), la mise en place d'un observatoire de l'Habitat et des moyens humains associés, le rapprochement avec l'ensemble des acteurs du logement, la lutte contre le mal logement, l'intervention pour la rénovation du parc existant social comme privé, le recentrage des aides vers les publics les plus fragiles, le Pacte territorial France Rénov' (PTFR') contractualisé avec la Maison de l'habitat et l'ANAH, la poursuite de la création de terrains familiaux pour les gens du voyage, les interventions en faveur de la remobilisation du parc vacant de longue durée, etc. Un bilan de la 1ère année de mise en œuvre du PLH a été élaboré par la Direction de l'Habitat pour affiner son pilotage sur les années restantes : 2025-2029.
Accompagner les nouvelles formes d'habitat et l'innovation dans nos façons d'habiter		Les ateliers mis en œuvre par le PLUi, et les études partenariales menées par l'AUDAB, appuyés sur les réflexions initiées par le SCoT, constituent un socle vers de nouvelles formes d'habitat. Le salon de l'Habitat organisé en 2024 est une 1ère approche pour un habitat renouvelé. Le syndicat mixte du SCoT a pu y mener une campagne de sensibilisation au changement de modèle résidentiel, complétant son action précédente de concours photo sur le petit collectif. Le cycle de conférences « Habitat et vieillissement » est aussi un focus sur les façons d'habiter d'aujourd'hui et de demain.

Assurer la mise en œuvre du NPNRU de Planoise		Après les 1ers achèvements de réhabilitation (rue des Causses) et le démarrage des 1ères résidentialisations (et Etude d'Impact en Santé associée), ainsi que diverses transformations (centre commercial Cassin, nouveaux locaux (CEMEA, Profession Sport), et interventions extérieures (esplanade Charbonnier, parvis Cassin, voirie rue de Dijon, piétonisation rue de Bourgogne, etc.) le NPNRU de Planoise poursuit sa mise en œuvre. En mars 2025, il ne reste plus que 4 bâtiments à démolir (à Champagne, Bruxelles, Savoie et Ile-de-France) et 11 ménages à reloger (179 lors du bilan mi-parcours). En matière de reconstitution de l'offre de logements démolis, ce sont 477 logements qui ont été engagés (86% de l'offre contre 69% lors du bilan mi-parcours). Le projet « Métra » a évolué dans sa préfiguration avec notamment 10 PSLA (location-accession) et logements locatifs sociaux et une externalisation de la crèche (arrière du bâtiment). Ce projet sera réalisé à partir d'une charpente bois issue de l'exploitation de la forêt communale de Chailluz, comme le complexe sportif Diderot dont la partie nouvelle plateforme a débuté depuis fin 2024 et courre sur 2025, tandis qu'une partie de réhabilitation de l'existant s'effectuera sur l'année 2026. Concernant l'ANRU+, les volets « numérique » (*cf. Mettre en œuvre le projet de Quartier d'excellence numérique*) et « Planoise solaire » (*cf. Etudier une structure dédiée à l'énergie*) se poursuivent. Hors ANRU, les réflexions continuent autour d'une entrée pédagogique sur l'agriculture urbaine et l'alimentation, après avoir abandonné un 1er site étudié en lieu et place des démolitions Champagne (pollution et viabilité) pour potentiellement se localiser sur Van Gogh – Picasso dans 1er temps (occupation temporaire d'un projet expérimental séchage et transformation alimentaire). Ce projet nécessite de sécuriser ses cofinancements (dont ADEME) et de trouver une pérennité à son modèle économique préalablement à son engagement opérationnel.
Faciliter la rénovation énergétique du parc existant	*Action permanente*	Au-delà des diverses initiatives et aides engagées (dispositifs AAPEL et PAMELA, actions ciblées acquisition-amélioration du PLH) dont ceux en lien avec le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (cf. action « lutter contre la précarité énergétique » sur territoire zéro exclusion énergétique et fonds d'aide aux petits travaux), l'intervention massive de GBM pour la rénovation énergétique du parc existant se traduit aussi à travers 6,6 M€ programmés sur la période 2024-2028 dédiés à la rénovation des logements locatifs sociaux (300/an) avec jusqu'à 6000€ d'aides à la réhabilitation et une bonification de 1000€ pour les opérations exemplaires. S'ajoute à cela, l'objectif de rénovation de 230 logements par an du parc privé, pour lequel 9 M€ sont mobilisés à destination des copropriétés. Ces mesures s'inscrivent dans l'accompagnement du parc privé suite aux interdictions progressives de location des logements d'étiquettes énergétiques E,F et G. Les opérations d'acquisition-améliorations (83 sur les quatre dernières années) participent aussi, dans leur mesure, de la réalisation de cette action, de même que les investissements importants destinés à la rénovation des CROUS.
Accompagner la création de logements sociaux	*Action permanente*	Le PLH arrêté en avril 2023 s'est fixé d'ambitieux objectifs en matière de : - production de logements locatifs sociaux (LLS) de droit commun de 110 logements par an, dont 50 % en PLAI et 50 % en PLUS, - 40 logements en accession sociale (BRS, PSLA), - 70 logements locatifs sociaux par an en reconstitution de l'offre démolie à Planoise (ANRU), - 8 terrains familiaux locatifs, - conventionnement de l'habitat privé : 50 / an (Soliha AIS). La programmation de logements locatifs sociaux (LLS) laisse entrevoir un signe positif de dépassement des objectifs annuels sur les 2 dernières années qui sont de 55 PLAI (loyers très faibles) et 55 PLUS (loyers faibles), dont 5 PLAI dits « adaptés » (càd. répondant aux conditions d'habitabilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite).

		La répartition demeure à 80% sur le secteur urbain selon une distribution entre la ville de Besançon et la périphérie qui doit trouver un rééquilibrage par une production moindre sur le bassin urbain (63%). Les contrats de mixité sociale qui seront déployés à partir de 2026 constitueront un 1er levier pour l'atteinte de cet objectif, avec en complément les OAP et les règles de mixité sociale prévues par le PLUi. La livraison de l'offre en reconstitution des démolitions de NPNRU de Planoise renforce de 70 logements la programmation de l'offre locative sociale 2025.
Faciliter l'accession sociale à la propriété		La stratégie d'accession sociale du territoire est en cours de définition pour atteindre l'objectif du programme local de l'habitat (PLH) de 40 logements/an. Elle doit permettre de tendre vers une maîtrise des prix en s'appuyant sur les leviers à sa disposition et en précisant les conditions dans lesquels ils sont attendus (location-accession type PSLA, cession patrimoniale des bailleurs, bail réel solidaire ou BRS). Entre 2020 et 2024, ce sont 140 logements PSLA qui ont été agréés. La suppression des aides à l'accession dans le neuf et « classiques » pour un reflèchage en direction du parc vacant structurel avec un objectif de 20 logements/an et 20 000 € d'accompagnement, est un 1er maillon de cette stratégie.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Expérimenter le « Permis de louer »		Après un déploiement de l'expérimentation du permis de louer sur le périmètre de l'OPAH-RU du centre-ville de Besançon (Battant, Hypercentre et pied de Citadelle, soit 79 rues, avenues impasses, places… concernées) qui visait la modernisation d'au moins 520 logements, le dispositif s'organise sur Saint-Vit dans le cadre de son opération de revitalisation territoriale (ORT), et d'autres communes ont formulé le souhait de l'instaurer, ce qui implique des questions de cadrage (internalisation, périmètre adapté, etc.). La mise en place de procédures de contrôle permettra une complétude du dispositif.
Déployer un « Office foncier solidaire »		Après une 1ere identification de fonciers potentiels, l'Office Foncier Solidaire (OFS) s'est concentré sur quelques opérations ciblées (8 rue Bersot, 4 logements Tilleroyes, étude ancienne école de Bregille, étude faisabilité aux Vaites, rue Amédée Thierry…). L'articulation entre OFS et EPF doit maintenant trouver garantie à travers une convention d'objectifs et une convention cadre. Une montée en puissance est nécessaire sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs précisés et dans un cadre financier programmé (PPI).

A retenir :

Synthèse :

La politique d'habitat est en phase de mise en œuvre avec une programmation d'offre sociale satisfaisant les attentes, un resserrement des moyens financiers en direction des copropriétés pour le parc privé existant, et une volonté cadrée en matière de reconquête des logements vacants sortis du marché locatif.

La rénovation urbaine de Planoise se poursuit avec une reconstitution de l'offre déjà engagée à plus de 86%.

Observations :

L'adaptation du parc au vieillissement de la population et la production d'offres séniors concernent transversalement l'ensemble des segments des politiques d'habitat (parc locatif, offre sociale, rénovation énergétique, logements adaptés/adaptables, localisation, etc.). Pour affiner sa politique proactive sur ce sujet, GBM et le CCAS ont initié, une étude de projection démographique avec l'INSEE et un cycle de conférences avec les acteurs locaux œuvrant sur l'avancement de l'âge.

Réalisation du projet : 83%

Action/action

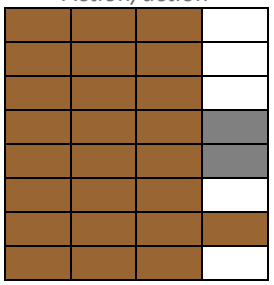

COHESION

Le cadre d'intervention et les objectifs de l'office foncier solidaire pourraient gagner en visibilité.	*Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.*

Terre de solidarités, la territorialisation des outils de cohésion sociale

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Renforcer l'engagement citoyen au service des solidarités et de la cohésion sociale***
Rappel du projet structurant	Porter le contrat local de santé, contractualisé avec l'ARS afin d'apporter une offre de soins accessible à tous nos citoyens. La convention territoriale globale initiée par la CAF complète cette offre destinée aux habitants en intervenant sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le logement… Renforcer les solidarités, en facilitant l'accès aux droits et en associant davantage les habitants aux projets de la collectivité.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Assurer la mise en œuvre du contrat local de santé (ARS)		Le contrat local de santé 2020-2024 a permis d'illustrer la plus-value d'un portage par GBM qui réside notamment dans son articulation avec les autres politiques publiques déployées (Plan climat, Projet alimentaire territorial, le Contrat de Ville et la Convention Territoriale Global, Plan local d'urbanisme intercommunal, etc.) et les leviers d'actions que constituent ses compétences. Il a aussi préfiguré la volonté de favoriser l'émergence de programmes, projets, et actions s'inscrivant dans l'approche intégrée et unifiée de la santé « une seule santé » (groupe partenarial « urbanisme de santé », EIS flash PLUi, etc.). Un travail d'animation et de sensibilisation est reconduit annuellement avec la co-organisation annuelle (GBM-ARS) d'un forum santé. Le nouveau CLS 2025-2029 a identifié deux enjeux transversaux des politiques de santé territoriale (adaptation de la société au vieillissement de la population et au défi climatique), ainsi que cinq axes d'intervention prioritaires (Santé environnement ; Prévention, promotion, et éducation à la santé ; Accès à la santé et aux droits pour tous ; Santé mentale et Culture commune des acteurs de proximité). Le CLS est un outil d'action publique, d'intégration des enjeux de santé dans toutes les politiques et outil au service des communes pour amener les actions de santé publique au plus proche des Grands Bisontins.
Assurer le suivi de la Convention territoriale globale (CAF)		La CAF du Doubs a revu son modèle d'accompagnement historiquement appuyée sur une enveloppe coordination (CEJ,+/- 160k€) vers la création de 2 postes de chargés de coopération dédiés dont la collectivité de rattachement et les modalités de financement restent à préciser (CAF sur un financement de 50% avec taux plafond par poste de 24k€). Ces recrutements ont vocation à pallier au manque d'animation du bassin opérationnel des services aux familles, de réaliser une mise à jour du diagnostic intercommunal et d'engager un plan d'actions (rédaction des fiches actions) qui sera mis en œuvre sur la prochaine CTG 2027-2029.
Elaborer le futur contrat de ville 2024-2030		Le nouveau contrat de ville 2024 – 2030 baptisé « Faire société pour nos quartiers » a été adopté par 22 signataires que sont les services de l'Etat (Préfecture, Justice, Education, Insertion, France Travail), l'ARS, les branches familles et autonomie de la sécurité sociale, les collectivités territoriales (Région, Département, EPCI et communes), les acteurs de l'habitat social (USH et bailleurs sociaux), les chambres consulaires, la Mission Locale ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations. Chacun a rédigé son acte d'engagement, précisant sa participation dans la mise en œuvre du contrat de ville. Le champs géographique cible 6 quartiers prioritaires de la ville, quatre historiques (Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs Soleils) et deux nouvellement reconnus (Battant et Hauts de Saint-Claude) ainsi que six quartiers fragiles (Cité Curie Pasteur à Novillars, Cités Viotte, Vareilles, Amitié, Pelouse et secteur Pesty à Besançon) pour une politique de la ville territorialisée autour de documents de référence que sont les portraits de quartiers (éléments de connaissance, principalement statistiques) et les projets de quartiers (priorités et objectifs de développement). Un appel à projets 2025 a été lancé à l'automne 2024 auprès des acteurs (dont le milieu associatif) intervenant au sein des périmètres de la géographie prioritaire de la ville et a reçu 274 dossiers. GBM accompagne 179 de ces projets (128 au titre du contrat de ville pour 360 000 € et 51 au titre de l'économie pour 570 000 €) et la Ville de Besançon 63 pour un financement cumulé de 1 260 000 €.

Poursuivre la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	*Action permanente*	Visant à assurer la continuité de la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité s'articule autour des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Les chantiers sont nombreux qu'ils relèvent des interventions sur la voirie et les espaces publics, de la gestion des infrastructures, des transports collectifs (service Ginko Access > 30 000 voyages/an et 400 000 km parcourus) des opérations sur les établissements recevant du public (écoles Helvétie, Hériot, Pierre et Marie Curie, Musée du temps, etc.) ou des grands travaux d'aménagement (+/- 5M€/an sur la partie accessibilité de ce seul poste d'intervention). Les communes de GBM conduisent régulièrement des travaux améliorant l'accessibilité de leurs ERP et de leurs espaces publics (bibliothèque d'Amagney, mairie de Chalezeule, centre médical de Serre-les-Sapins, places PMR et rampe d'accès à l'église de Grandfontaine, salle polyvalente de Roset-Fluans, accès à la poste de Pouilley-les-Vignes, etc.) La politique publique relative à l'accessibilité déploie aussi des actions sur l'inclusion des personnes handicapées ou l'accueil d'enfants porteurs de handicap.
Réfléchir à une offre de tiers-lieux, en réseau, facilitant l'accès aux services de la population		La collectivité est particulièrement active dans sa politique d'accompagnement des Tiers-Lieux sur le territoire. Après une 1ère convention avec le collectif Hôp Hop Hop ayant fait l'objet de 2 rendus (une « boussole pour créer votre lieu » et un inventaire des lieux en mutation sur le territoire de GBM), une nouvelle convention a été conclue avec l'association « Tiers Lieux BFC » portant sur divers travaux : - actualisation de la Boussole Hôp Hop Hop ; - animation d'un groupe de travail ; - organisation d'un cycle de visites apprenantes de TL en BFC ; - lancement d'une démarche de recherche-action. Au niveau interne de la collectivité, des réflexions ont été engagées sur la structuration de la politique Tiers-Lieux (non entérinée) et sa possibilité de pilotage par le Département Transitions, en coordination avec les services concernées et avec l'appui transversal de la Direction Stratégie et Territoire et du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PM CFC). Un 1er balayage des liens potentiels entre politique TL et le projet de territoire de GBM avait été réalisée sous l'angle de ses 4 orientations : Alliances (liens potentiels avec le projet alimentaire territorial ; réseautage via PM CFC), Cohésion (rôle d' « hyper-proximité » des TL ; maillage du territoire ; sobriété foncière/ multifonctionnalité des usages Renouvellement Urbain ; rôle d'utilité sociale et citoyenne et contribution à véhiculer la notion d'intérêt collectif), Transitions (fablab, low-techs, matériauthèques, ressourceries, recycleries, et autres champs de l'économie circulaire) et Effervescence (innovation, créativité, agilité, esprit d'entreprendre ; incubation de projet, immobilier d'entreprise, accompagnement vers l'emploi, artisanat, économie de proximité ; formation, développement des compétences dont VAE grâce à certification qualiopi ; production et diffusion artistique, programmations culturelles…). La collectivité a également créé un Laboratoire d'innovation territoriale, le « Lab », pilier de la manufacture BBB, et un tiers-lieux jeunesse a été inauguré récemment sur la ville de Besançon, sous l'initiative conjointe de la mission jeunesse, du CRIJ et du réseau jeunesse. Nombres de tiers lieux du territoire bénéficient d'une notoriété reconnue et grandissante (ArETE, HôpHopHop, Mycéliandre, Fabrique du numérique, La Fabrik à Sciences, etc.) et les projets sont toutes leurs formes sont nombreux dans les communes du Grand Besançon.
Développer la démocratie participative		La période 2020-2026 ayant portée la révision (ou l'élaboration) des principaux schémas et stratégies communautaires, les consultations citoyennes ont été systématisées (plan de mobilité, programme local de l'habitat, projet de territoire, schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal, plan climat), et sont toutes allées au-delà du niveau de consultation réglementaire, pour celles ne relevant pas du champ volontaire. Le conseil de développement participatif a été très largement mobilisé sur de nombreuses questions (habitat, mobilités, urbanisme, énergie, environnement, projet de territoire, etc.), y compris sur le volet des politiques contractuelles (Territoire en Action avec la Région BFC). La Ville de Besançon a engagé son 3ème budget participatif (250 000€) et renouvelé ses instances participatives (Conseils consultatifs d'habitants, Assemblée des sages).

> Outils

Intitulé	Progression	Eléments de bilan Final
Amplifier les démarches d'évaluation des impacts en santé	*Action permanente*	L'urbanisme favorable à la santé, relève de l'axe « santé environnementale » du contrat local de santé (CLS), en déclinaison de l'approche One Health. Un groupe de travail partenarial (ARS, GBM, VB, CAF, Région ,…) et un atelier dédié en Assemblée Plénière du CLS en 2023 ont précédé diverses initiatives sur le territoire dont la plus récente (après EIS Planoise, et EIS flash PLUi) était une journée organisée à Dannemarie-sur-Crète et dédiée à l'urbanisme favorable à la santé « Aménager notre territoire en pleine santé » dont le cadre d'une EIS sur la friche Bricostoc. Un temps sur ce sujet est prévu dans le cadre des rencontres du réseau national des villes en Santé.
Faciliter le développement d'une ABS à l'échelle des communes du territoire		L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) intègre progressivement des éléments de diagnostic à l'échelle de GBM, comme en témoigne l'édition 2024 (publiée en 2025) et son focus sur la situation du territoire en matière de vieillissement de la population. Ces informations d'importance dans la connaissance des citoyens de GBM méritent d'être partagées avec le plus grand nombre. Des ateliers ABS thématiques ont été initiés avec l'Union Départementale des CCAS et des communes volontaires (Montfaucon, Ecole-Valentin, Mamirolle,etc.).
Etendre à l'intercommunalité la "ville amie des aînés"		Via des actions de participation aux rencontres nationales du réseau Ville Amie des Ainés, à l'appel à projet annuel et à l'articulation avec le développement de la Silver Economie (GBM) avec la manifestation « Opportunités Séniors », l'accompagnement des partenariats avec le réseau Villes Amies des Ainés a été maintenu. Un rapprochement s'est progressivement opéré avec le Pôle Gérontologique d'Innovation et une coordination avec le domaine de la recherche (Institut des vulnérabilités, projet CARAVANE sur habitat et vieillissement) pour ouvrir des voies de monter en considération du sujet « séniors » au regard des projections de vieillissement de la population.
Poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage	*Action permanente*	Le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage à Chemaudin-et-Vaux se poursuit avec la demande réitérée de déclaration d'utilité publique, la réalisation de l'étude Loi sur l'eau, la finalisation des études archéologiques et foncières. Concernant les terrains familiaux, des 1ères solutions sont en cours avec la mise en service de 2 terrains à Grette, le lancement de la procédure de modification du PLU (STECAL) à Ecole-Valentin, et de prospection foncière sur les autres communes (Devecey et Marchaux notamment). Un PLAI adapté est mis en service cette année 2025 à Franois.
S'appuyer sur les outils présents pour favoriser l'insertion	*Action permanente*	La stratégie « emploi-insertion » concoure à apporter des réponses aux besoins des actifs mais aussi des entreprises. Elle intervient selon 3 grands axes : - La gouvernance de l'écosystème local (co-présidence du Comité local pour l'emploi, collaborations multi-acteurs France Travail, Mission locale, ARIS Cap Emploi, Organismes de formation…), - L'action aux côtés des entreprises en matière RH (GPECT, Charte LESE/Paqte, salon Cap vers l'emploi…), - L'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'activité économique (volet dédié Contrat de ville, soutien Mission locale, école de 2ème chance, UIMM…, clauses sociales marchés publics). Labellisé Cité de l'emploi depuis 2021, GBM appuie des programmes d'emploi-insertion à destination de publics divers (chômeurs de longue durée, jeunes, mères célibataires, primo arrivant, jeunes en situation de décrochage). En 2024, ce sont 7 projets accompagnés (assistance psychologique, mobilité inclusive, sécurisation de parcours demandeurs d'emploi, accélérateur émergence, Form'Action Fem'Actuelles, journée du Numérique, sensibilisation aux métiers du numérique) pour un montant de 50 000 €.
Soutenir le SDIS	*Action permanente*	La contribution financière de la collectivité au SDIS est un élément important dans son fonctionnement et visible sur le territoire via le développement de nouvelles casernes (Centre de 1ère intervention renforcé de Boussières) ou de nouveaux équipements matériels nécessaires aux services assurés par celles existantes (véhicules ambulances à Pouilley-les-Vignes).
Déployer la plateforme de consultation citoyenne		La plateforme déployée par la Ville de Besançon héberge également des consultations de GBM. En quatre années de déploiement, l'outil affiche déjà plus de 40 consultations publiques et plus de 10 000 participants.

COHESION

A retenir :

Synthèse :

Une nouvelle approche des politiques de solidarités à la maille intercommunale qui investissent désormais un large spectre de thématiques à caractère sociale : santé (CLS), soutien familial et jeunesse (CTG), personnes à mobilité réduite (PAVE, Ad'AP), secours, (SDIS), vieillissement, publics fragiles ou défavorisés (insertion, nouveau contrat de ville élargi), accueil des gens du voyage (projet en cours d'aire de très grand passage et terrains familiaux)…

La participation des citoyens à l'échelon démocratique local est conséquent (consultations réglementaires et volontaires, déploiement d'outils numériques, relations avec les instances citoyennes représentatives, budget participatif, etc.).

L'impulsion d'une politique destinée à faciliter l'émergence de tiers-lieux est de plus en plus sollicitée par les communes du territoire, et quelques tiers-lieux sont désormais identifiés comme des locomotives régionales pour certaines pratiques et fonctionnements (ArETE, Hôp hop hop…).

Observations :

Un soin particulier à porter aux relations avec les citoyens pour œuvrer à renforcer la cohésion sur le territoire.
L'association des services de la culture dans la dynamique tiers-lieux pourrait apporter un plus.

Réalisation du projet : 91%

Action/action

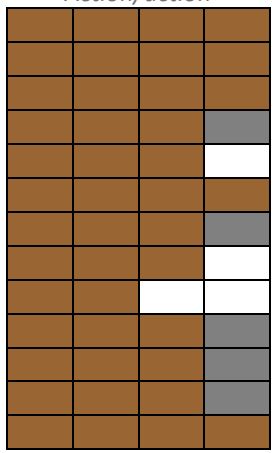

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Un territoire des transitions, modèle et vitrine d'un avenir durable et résilient

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Impulser un développement vertueux du territoire et de ses acteurs***
Rappel du projet structurant	Nos savoir-faire en matière d'environnement et de développement durable doivent franchir un nouveau cap pour encore davantage de reconnaissance. Elle facilitera leur mise en synergie et accompagnera nos entreprises vers un modèle de production durable, gage de leur compétitivité pérenne et de celle de notre territoire. Tournée vers l'avenir et garante d'une transition vertueuse, cette entité implique de s'appuyer sur un développement numérique responsable. Nous devons également atteindre l'objectif fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone et notamment l'engagement pour le mix énergétique (dont les questions inhérentes aux réseaux de chaleur et à l'hydrogène). Il est aussi attendu d'articuler ce modèle de développement avec le renforcement de l'économie de proximité, de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan final
Ancrer la maison de l'environnement et les acteurs régionaux du développement durable sur le territoire		Le projet bâtimentaire du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté se poursuit et devrait trouver sa place à côté de l'ISBA, à proximité des serres botaniques. Il est prévu qu'il héberge le GRAINE-BFC (groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et l'environnement) qui met en réseau des acteurs agissant dans le champ de l'éducation à l'environnement et du développement durable. La réunion physique de l'ensemble des acteurs de l'environnement sur un même site ne se sera pas concrétisée sous la forme initialement envisagée. Néanmoins, la création en cours d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE) né de la fusion du CBN-BFC et de GRAINE BFC ancre localement un nouvel acteur, incarnant davantage encore la fonction de capitale environnementale de Grand Besançon Métropole.
Développer une stratégie d'adaptation au changement climatique		Le Plan Climat 2024-2029, récemment adopté, structure la politique de transition écologique du territoire autour de 4 ambitions, dans l'objectif d'être un territoire à énergie positive en 2050 en agissant sur les volets de l'énergie, du carbone, de l'aménagement durable, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité de l'air. GBM bénéficie de reconnaissances nationales de sa mobilisation sur ce sujet comme le label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (ex Cit'ergie) qui vise désormais l'atteinte du palier supérieur pour égaler la Ville de Besançon. Le territoire a été identifié par le Ministère de l'Ecologie comme territoire expérimental pour la Mission « Adaptation » (guichet unique d'accompagnement pour les collectivités). Les lauréats de la candidature à l'AMI ADAPT visant l'obtention d'une aide supplémentaire dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au regard de la trajectoire de réchauffement de référence d'adaptation au changement climatique (TRACC), sont dévoilés ce printemps 2025. La signature récente d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME (COT) permet d'accroitre l'action de GBM en faveur de l'adaptation au changement climatique par la mobilisation de fonds additionnels potentiels de 350 k€ sur 4 ans.

		La traduction de la stratégie d'adaptation au Changement climatique imprègne l'ensemble du travail réalisé par GBM : réalisation d'infrastructures type réseau de chaleur, études partenariales sur l'urbanisme durable avec le Pôle Métropolitain (PMCFC) et l'agence d'urbanisme (AUDAB) et traduction dans les documents de planification (PLUi), soutien financier apporté aux projets des communes grand bisontines dans la cadre du fonds Climat, gratuité des transports en commun les jours de canicule, etc. Le rapprochement avec l'institut Négawatt dans une évaluation des conversations carbone doit faciliter l'amélioration et la réplicabilité de ce dispositif. Enfin, le travail collaboratif avec les acteurs de la filière forêt-bois des versants français et suisse du massif jurassien sur le thème de la forêt durable, a impulsé une dynamique importante et ambitieuse sous le pilotage partenarial GBM, VB, PMCFC et via la coordination avec le Département Transitions. Après l'organisation des rencontres de la forêt durable en 2024, plusieurs travaux ont pu voir le voir (cycle thématique PCAET et conférence forêt D.Marage, coopérations franco-suisse recherche & formation réseau d'expertises, collaboration VB, Université, ONF, CNPF, CoFor, Fibois, etc. sur la gestion forestière).
Accompagner nos entreprises dans leurs transitions (numériques, écologiques, économiques et sociales)	*Action permanente*	Les RDV de la transition, organisés pour les entreprises et associations employeuses par le Club Climat sous forme de speed meeting et visant à accélérer les projets de transitions de chacun, répondent directement à cette action. Ils s'inscrivent dans un ensemble d'initiatives plus larges poursuivant le même objectif comme le réseau de la transition écologique et économique (RT2E BFC) accompagnant à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE), ou le collectif CEDRE (Collectivités et Entreprises pour un Dynamisme Régional Environnemental) en lien avec la ligue de protection des oiseaux (LPO) de BFC. Les politiques économiques de GBM poursuivent leur intégration des enjeux écologiques tout en nécessitant de réunir les conditions utiles à l'accélération de leur montée en puissance.
Stimuler l'écosystème des acteurs de la rénovation énergétique	*Action permanente*	Le programme '3,2,1… BBC !' a été abandonné suite à des difficultés dans la structuration et le calibrage de l'approche et des vacations pour l'animation du programme. Les « midis du bâtiment innovant » après un renouvellement du marché public sur le volet animation réalisé par le Pôle énergie BFC ont évolué pour devenir « les RDV du bâtiment innovant ».
Lutter contre la précarité énergétique	*Action permanente*	Les politiques locales de l'habitat qui concernent entièrement ou partiellement la rénovation énergétique du parc existant (PAMELA, PTFR, OPAH, TZEE, fonds d'aide aux petits travaux…) constituent un 1er niveau de réponse à la lutte contre la précarité énergétique. Les opérations d'autoconsommation collectives (ACC) regroupant producteurs et consommateurs dans une zone géographique limitée participent à une réduction des coûts énergétiques. L'engagement de la ville de Besançon dans le programme « Territoire Zéro Exclusion Energétique » en étroite collaboration avec la Direction Habitat de Grand Besançon Métropole, vise à rendre accessible la rénovation énergétique performante à 280 propriétaires occupants les plus modestes entre 2024 et 2026. Le périmètre du dispositif d'expérimentation sur le secteur Palente - Orchamps - Les Cras, piloté par le service local d'information et de maitrise de l'énergie (SLIME), a pour objectif d'innover et d'accélérer sur la rénovation énergétique des logements, pour ensuite capitaliser les acquis et massifier ces rénovations sur tout le territoire. GBM a créé un fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement qui a vocation à apporter des solutions concrètes et immédiates pour améliorer le logement des personnes en situation de précarité énergétique. Ce fonds a été élargi aux diagnostics énergétiques réglementaires nécessaires pour bénéficier des aides de l'ANAH afin que les ménages aux plus faibles revenus puissent s'engager dans ces opérations de rénovation. Le prêt d'une Malette à énergie contenant divers outils pour mesurer la consommation et repérer les pertes d'énergie (caméra thermique, débitmètre, wattmètre, thermo-hygromètre) est également un moyen de lutte contre la précarité énergétique.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Réfléchir à une potentielle ALEC		Le Pacte territorial France Rénov' contractualisé avec la Maison de l'habitat et l'ANAH concrétise la volonté de GBM d'une organisation inter-structures pour délivrer un premier niveau de conseil partagé unique aux différents publics sur les mesures de mobilisation, information, conseil, orientation et accompagnement en matière de rénovation. L'engagement pérenne des co-financeurs sur le dispositif est un point de vigilance. Les travaux de coordination sur d'autres volets se poursuivent, notamment par l'organisation interne d'un point d'accueil des bénéficiaires réunissant les différents champs d'intervention de la collectivité. Une étude d'opportunité/faisabilité d'une agence locale de l'énergie et du climat est engagée sur le 1er semestre 2025.
Etudier une structure dédiée à l'énergie		GBM s'est engagé en tant que membre fondateur et Personne Morale Organisatrice dans l'association « coopérative de Pirey et Pouilley-les-Vignes » réunissant les communes, plusieurs entreprises et des citoyens dans une opération d'autoconsommation collective photovoltaïque. La collectivité est aussi partie prenante d'une autre opération de ce type dans la SAS des Andiers sur l'ancien site d'enfouissement dont la mise en service est prévue en fin d'année et pour laquelle est envisagé un emprunt citoyen. L'opération Planoise solaire suit son cours après une reconfiguration nécessaire suite à un marché public infructueux. Le réseau de chaleur « Ouest » historique, qui évite l'émission de près de 23 000 tonnes de CO2 chaque année, connait une extension dont les travaux débutés en 2023 desserviront les principaux consommateurs d'énergie des secteurs de Saint-Ferjeux, Butte et Grette, permettant une économie de 5 000 tonnes de CO2 supplémentaire. Localement des réseaux de chaleur sous maitrise d'ouvrage des communes, et pour partie accompagnés par le fonds Climat, ont aussi vu le jour comme celui de Geneuille reliant 6 bâtiments publics à une chaufferie bois, ou ceux de Nancray, Gennes, Saône, Roset-Fluans, Montferrand-le-Château, Novillars voire plus récemment celui de Granvelle reliant le théâtre Ledoux, le Kursaal et le Musée du Temps via l'exploitation géothermique de la nappe du centre ancien. Le chauffage et le rafraichissement de la future Grande Bibliothèque s'appuierait également sur la géothermie. Après les travaux de reconstruction de l'unité de méthanisation de la station d'épuration de Port-Douvot, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la collectivité, en partenariat avec GRDF et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et Territoire de Belfort, depuis début 2024, afin d'installer deux unités de méthanisation sur le territoire. La Charte Méthanisation de Grand Besançon Métropole, adoptée fin 2024, précise un référentiel qualitatif (4 thèmes et 34 critères) des projets attendus sur le territoire, permettant aux communes et porteurs de projet de s'inscrire vers un positionnement vertueux en termes de méthanisation. Avec la société Opale, et à l'initiative de la commune de Nancray, GBM est partie prenante du projet de parc éolien Nancr'éole qui prévoit l'installation de trois éoliennes à l'horizon 2026-2028, et équivaudraient à la couverture des besoins électriques d'environ 6 000 foyers.

TRANSITIONS

A retenir :

Synthèse :

Une transition écologique guidée par un plan climat agissant sur de nombreux pans (carbone, aménagement, eau, biodiversité, air…) en vue de l'adaptation du territoire au changement climatique. Un accompagnement des communes par les conseillers en énergie partagée et une forte accélération sur le volet de la production énergétique, dans un contexte où sa territorialisation est appelée à se renforcer dans les années futures : ZAER, parcs solaires et éolien, autoconsommation collective, AMI Méthanisation, géothermie, réseaux de chaleur. Une lutte engagée contre la précarité énergétique mais reposant sur un temps long pour l'amélioration énergétique du cadre bâti.

Observations :

Un levier pour l'atteinte des objectifs de transition réside dans un renforcement des relations publics-privés.
Une coordination, interne et dans les relations partenariales, à poursuivre pour une appropriation commune et un meilleur partage des objectifs poursuivis.
D'autres politiques et outils contribuent aux transitions du territoire comme les cartes stratégiques des bruits et le plan de prévention du bruit dans l'environnement ou l'ensemble des démarches relatives à la qualité de l'air en partenariat avec ATMO BFC.

Réalisation du projet : 88%

Action/action

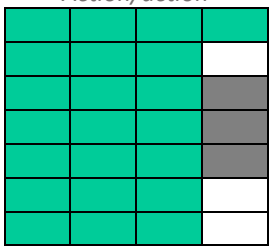

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Le Numérique,
L'innovation au service des Grands Bisontins

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Impulser un développement vertueux du territoire et de ses acteurs***
Rappel du projet structurant	Le projet de renouvellement urbain de Planoise redynamise ce quartier en l'inscrivant comme laboratoire des usages numériques avec l'installation du « numérique » comprenant des dispositifs d'e-inclusion, facilitant l'accès et l'accompagnement de ses habitants au numérique… Le projet d'un TEMIS numérique vise à inclure l'ensemble du territoire dans cette nouvelle dynamique afin de renforcer l'accès et le développement du numérique pour nos entreprises et nos citoyens. Au cœur de ce processus, Planoise doit être l'épicentre d'un réseau composé des structures d'ores et déjà implantées dans d'autres quartiers pour expérimenter en matière d'inclusion et de lutte contre la fracture numérique.

> Actions

Intitulé	Progression	Bilan
Définir une stratégie numérique intégrant la sobriété et la démarche « territoire intelligent »		La stratégie numérique en finalisation (1er semestre 2025) s'est construite en articulation avec les actions du PCAET relatives à : - une stratégie numérique responsable, intégrant progressivement l'ensemble du périmètre des systèmes d'information dans une approche avec analyse du cycle de vie des équipements numériques et mesure du bilan carbone également en lien avec le budget vert. - un numérique aux services des enjeux sociaux et environnementaux.
Travailler sur l'offre de formation du territoire en matière de numérique		La dynamique en région sur la filière « cœur du numérique » reste en deçà du niveau national (1,3% de l'emploi contre 3%) et les difficultés de recrutement restent importantes. Pour autant, des organismes de formation sur le territoire ont cessé d'exercer. Les capacités de la collectivité à agir directement sur ce sujet étant limitées, elle finance notamment l'association « fabrique numérique Besançon » pour une mise en relation entre les acteurs de la formation et les entreprises du territoire.
Renforcer l'accès au numérique		Le fibrage par ORANGE et son nouveau sous-traitant NGE Infranet a connu des difficultés sur le secteur sauvegardé du centre bisontin. Le déploiement a pu débuter depuis janvier 2025 dans le quartier Battant et vise à couvrir le centre-ville avant la fin d'année, avec des équipements limitant l'impact visuel sur les édifices sensibles. Le syndicat mixte Lumière continue ses travaux (audits des zones parcs d'activité Temis et Lafayette, gestion/valorisation des fourreaux, droits des infrastructures, contrats opérateurs, etc.)
Mettre en œuvre le projet de Quartier d'excellence numérique		Après un permis de construire déposé fin 2024, le démarrage des travaux est prévu durant l'été 2025 et la livraison du bâtiment « le numérique » est attendue pour 2028. Ce projet de 2800m² se répartira sur 4 étages, avec 1 espace collaboratif (accueil coworking et bureaux individuels), 1 espace pépinière, 1 espace hôtel d'entreprises.

Expérimenter en faveur de l'inclusion numérique		Une "labellisation" Conseiller Numérique de l'animateur des Espaces publics numériques (EPN) avait accompagné une subvention de l'Etat (50 K€ pour 2022-2023) et une formation pour acquérir le statut d'Aidant Connect. Une personne en service civique était venue renforcer la capacité d'action sur l'activité "libre accès encadré" au sein des EPN, avec une mise en place de statistiques d'activités et une évaluation des formations réalisée par les participants. Plus récemment, un poste d'animateur « Espaces Publics Numériques » a été créé pour développer l'e-inclusion. Une animation sur 7 lieux (au lieu de 4 précédemment) du lundi au vendredi soir garantit le doublement du temps d'accompagnement du public (65h au lieu de 32).

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan final
Développer les DataLab/ OpenData		Un recrutement est effectif depuis 2024 au sein de GBM sur des fonctions partagées entre Open Data et Smart City et travaille à structurer ces chantiers de grande ampleur. Parallèlement la réflexion se structure sur le sujet Data interne à la collectivité avec une charte de la donnée ouverte. La formation de l'ensemble des agents à l'Intelligence Artificielle est engagée sous l'égide d'une utilisation frugale, éthique et pratique.

A retenir :

Synthèse :

Une stratégie numérique est en phase de finalisation, le fibrage du territoire devrait être terminé dans l'année avec celui du centre historique, un bâtiment consacré au numérique est en construction, l'accompagnement pour l'inclusion numérique des publics plus éloignés est renforcé, une charte de la donnée ouverte est élaborée, une formation est engagée auprès des agents de la collectivité à l'intelligence artificielle (IA).

Observations :

La collectivité complète le déploiement numérique sur son territoire et auprès des citoyens sous d'autres formes :
- Suivi et cofinancement de l'environnement numérique de travail des élèves du territoire (ECLAT-BFC) avec la région Bourgogne – Franche-Comté et l'autorité académique ;
- Dispositif Ordiclasse, convention de moyens entre les collectivités et RPI adhérents au sein de Grands Besançon pour l'installation, la sécurisation, le fonctionnement et la maintenance de ce parc matériel (2300 postes) ;
- Dispositif Numairie intégré au bouquet de services numériques de l'aide aux communes du territoire comprenant un accompagnement de 21h annuelles pour le 2nd niveau d'adhésion (57 des 66 communes de GBM hors VB).

Réalisation du projet : 67%

Action/action

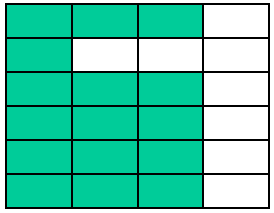

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

L'émergence de l'IA générative et sa fulgurante adoption a rebattu les cartes de la stratégie numérique. Un travail transversal en cours sur le sujet va permettre de redessiner une trajectoire cohérente en la matière intégrant un volet éthique.	

L'investissement de la collectivité, pour la transition de son territoire

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Être exemplaire en matière d'environnement***
Rappel du projet structurant	Parallèle à celle de la Ville de Besançon, la démarche Cit'Ergie de notre collectivité témoigne de sa volonté d'exemplarité dans le respect de l'environnement et l'amélioration de la résilience face au changement climatique. Il en va de même des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables pour le territoire. La conférence des investisseurs publics qui prévoit un investissement de 200 millions d'euros est un axe fort de la collectivité pour les six prochaines années. Les autres axes d'amélioration impliquent de définir la stratégie bas carbone de la collectivité, assurer la mise en place d'un budget carbone et préserver davantage notre biodiversité.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan final
Renforcer la politique d'achats et placer la commande		GBM a adopté, en 2021, un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) portant sur la période 2021-2026. Son objectif initial était un minima de 70% des marchés publics de plus de 90k€ intégrant au moins une disposition sociale ou environnementale. Aujourd'hui,

publique au service d'une politique de transition		85% des marchés concernés correspondent à ce niveau d'exigence, et plus de 4 marchés sur 5 sont attribués en région BFC pour un volume financier excédant 22M€. Par ailleurs, une charte partenariale avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) a été signée en 2022 par GBM et la Ville de Besançon, pour faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique. Des actions conjointes sont ainsi mises en œuvre comme le développement de pratiques de sourcing conjoint ou la participation des services GBM aux dispositifs de formation de la CMA. Un système de financement responsable a également été acté.
Poursuivre la dynamique du Club Climat	*Action permanente*	Avec plus 120 adhérents, le club climat est au cœur du lien qui se tisse entre la collectivité et les forces vives du territoire engagées en matière de transitions. Les différents temps collaboratifs proposés (« les p'tits déj du Club », les RDV de la transition, le cycle d'animation sur la forêt durable etc.) permettent le rapprochement entre acteurs du territoire comme celui opéré avec la Convention des Entreprises pour le Climat BFC (22 000 collaborateurs et 5 Milliards € CA) et sa « grande bascule vers l'entreprise régénérative » Le temps fort annuel à l'issue de la plénière du Club Climat qui avait accueilli François Gemenne en 2024 est reconduit en 2025 avec l'accueil de Heïdi Sevestre, glaciologue de renom. Les conversations carbone se poursuivent et vont s'inscrire dans une évaluation conduite par l'Institut Negawatt et in fine servir de support à l'amélioration continue des démarches répliquées par d'autres collectivités et/ou partenaires.
Préserver notre biodiversité	*Action permanente*	Le travail d'élaboration du PLUi intègre le sujet de la biodiversité en précisant et déclinant les mesures d'urbanisme localisées qui en assureront la préservation, en compatibilité avec les trames vertes et bleues (et complémentaires) identifiées dans le SRADDET et transcrites dans le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté. Un travail volontariste a été fait en matière de déclinaison infra-urbaine de ces zonages sur la ville de Besançon. Cette action rejoint également le Contrat Local de Santé 2025-2029 (et son axe 1 Santé environnement) qui a choisi de s'inscrire dans la démarche « One Health » (une seule santé), une approche intégrée et systémique de la santé à l'échelle territoriale pour laquelle la ville de Besançon fait figure de référence au niveau national et alors qu'un poste en santé environnement cofinancé par l'ADEME a été recruté. D'autres actions œuvrent également directement ou indirectement en faveur de la biodiversité (lutte contre les espèces invasives, adaptations ponctuelles des cahiers des charges des ZAE, permis de végétaliser déployé sur la ville de Besançon, etc.).
Rénover thermiquement les bâtiments		Le programme de travaux sur la City (bâtiment BB3) a été défini et la maitrise d'ouvrage déléguée à T25 pour une opération arrêtée à 14,5 M€. Les travaux débuteront au 2nd semestre 2026 pour une livraison finale du chantier attendue mi-2028. L'ABC du bâtiment, servant de référence aux prescriptions énergétiques et environnementales pour les opérations bâtimentaires des parcs GBM, VB et CCAS, a connu une 1ère mise à jour motivée des retours d'expérience. La volonté est d'élargir la portée de ce référentiel pour qu'il bénéficie aux partenaires (T25, Sédia, etc.) et aux communes. La « rénovation performante et le confort d'été des bâtiments communaux » sont un des quatre axes du fonds Climat qui a accompagné plusieurs projets communaux sur ce volet depuis sa mise en place en 2023 (Avanne-Aveney, Fontain, Geneuille, Gennes, Nancray, Pouilley-les-Vignes, Torpes).
Assurer la compétence GEMAPI & la prévention des risques	*Action permanente*	La compétence GEMAPI est exercée pour partie en propre (système d'endiguement de Besançon, étude complémentaire qualité de l'eau du ruisseau de la Mouillère, instruction des autorisations d'urbanisme) ou en partenariat avec la Fédération de pêche (diagnostics hydroécologiques) et pour partie déléguée aux 3 syndicats dédiés pour répondre aux enjeux du territoire en la matière (gestion de l'eau accrue par bassin versant ; adaptation au changement climatique ; lutte contre les pollutions ; préservation/restauration des milieux aquatiques et de leurs écosystèmes ; résilience au risque inondations). S'appuyant sur les contrats de rivière Doubs, Ognon et sur les plans de gestion des marais de Saône, des milieux humides de la vallée de l'Ognon, de la gravière de Geneuille, et les contrats « affluents », leurs actions concernent : - les études de potentiels, - les travaux de restauration, - les inventaires, - l'animation foncière, - la protection de berges, - la recherche de solutions de limitation de débordement, - etc.

		Les interventions portent sur de nombreux cours d'eau (la Corcelle, la Lanterne, le Pontot, Mercureaux…) et une large partie du territoire (Champoux-Marchaux Chaudefontaine, La Vèze, Fontain, Beure, Auxons, Pouilley-les-Vignes, Pelousey, Chaucenne, Saône, Geneuille, Dannemarie-sur-Crète, …) A noter : La fusion des syndicats de la basse et moyenne vallée de l'Ognon avec celui de la haute vallée de l'Ognon a créé le syndicat de la vallée de l'Ognon (SVO). Deux études d'intérêt sont en cours, l'une sur la neutralisation des drains agricoles et la seconde sur l'ADN environnemental des mares présentes dans les marais de Saône. Des travaux plus spécifiquement lié à la prévention des inondations ont également été menés comme la régularisation administrative du système d'endiguement de Besançon, la restauration du bastion du Saint-Esprit ou la dévégétalisation des murs et bastions Vauban. Une étude spécifique sur le ruissellement des eaux dans la commune de Devecey a récemment été engagée.
Accélérer les solutions de gestion des eaux pluviales		Le schéma directeur des eaux pluviales va être annexé au PLUi. Une OAP thématique dédiée à la « gestion de l'eau » définira à termes les règles appliquées selon l'identification des zones d'aléas du risque pluvial. Une modélisation de l'ensemble des écoulements des eaux du territoire a été réalisée et les résultats produits ont obtenu des premières comparaisons aux relevés de terrain encourageantes et à poursuivre pour consolider les données de sortie. Les études sur le projet de la ville de Besançon de récupération des eaux de vidange de la piscine Mallarmé pour l'arrosage du stade Léo Lagrange ont été engagées en 2024 et la réalisation des travaux courre sur 2025.
Optimiser la gestion des STEP	*Action permanente*	La station de Port-Douvot est aujourd'hui à énergie positive grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur ses bâtiments avec une revente d'électricité annuelle capable de couvrir le besoin électrique d'une centaine de maisons individuelles moyennes. Après une phase de diagnostic sur les postes énergivores de la station, une 2nde phase en cours se concentre sur le remplacement des postes les plus énergivores et l'adaptation des process. Les travaux de mise en conformité des stations d'épuration se poursuivent : - à Chaudefontaine avec la construction d'une nouvelle station d'épuration avec un système de filtres plantés de roseaux ; - à Torpes sur la station du Trébillat et sur le filtre planté de roseaux ; - la création d'une nouvelle station d'épuration de type filtre planté à Pugey dont le marché public a été engagé début 2025. Des portes ouvertes ont été organisées à Chaudefontaine en octobre 2024 pour valoriser les travaux réalisés sur la STEP.
Agir pour le traitement des effluents non domestiques	*Action permanente*	Le démarchage des entreprises du bassin bisontin pour procéder à des audits des eaux rejetées dans le réseau avec la définition d'actions à mener pour une mise en conformité avec le règlement d'assainissement, le cas échéant, se poursuit (accompagnement des ateliers municipaux, audits sur les ZAE de Saint-Vit…) avec le concours financier de l'Agence de l'eau et la mise en relation facilitée par la CCI. Les contractualisations à conclure avec l'agence de l'eau pourrait menacer la capacité d'action sur ce sujet à l'avenir.
Mieux gérer les biodéchets		Une collecte des biodéchets a été déployée sur le territoire via le choix du compostage de proximité (commercialisation de composteurs individuels, ouverture de sites de compostage : en pied d'immeuble, de quartier ou de villages). Les difficultés techniques liées au caractère patrimonial du centre-ville bisontin ont trouvé leur solution après une phase expérimentale, via la collecte par points d'apport volontaires mobiles (vélo + remorque) sur 6 places de la ville au service de 8000 habitants. En 2024, l'association Trivial Compost délégataire a collecté plus de 200 tonnes de déchets organiques.

A retenir :

Synthèse :

La politique d'achat dépasse ses objectifs sur les marchés publics de plus 90k€ : 85% avec clauses sociales et/ou environnementales, 4 marchés sur 5 attribués en région.

La reconduction du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique est un jalon de la trajectoire vers une collectivité exemplaire.

La labellisation d'un Laboratoire d'innovation public participe du package d'outils pour une action publique toujours plus agile, performante et innovante.

Des constructions en charpente bois alimentées par la forêt de Chailluz,(Gymnase Diderot et projet Métra) font figure d'exemple d'organisation d'un circuit (extra)court d'une ressource locale biosourcée.

La gestion des eaux pluviales est planifiée via un schéma directeur et des mises en conformité de STEP sont en cours.

La collecte et le traitement des biodéchets sont, par ailleurs, opérationnels sur GBM.

Observations :

Un point d'alerte se situe dans la capacité à poursuivre les actions auprès des entreprises sur le traitement des effluents non domestiques, selon l'évolution des cofinancements de l'Agence de l'eau.

Réalisation du projet : 94%

Action/action

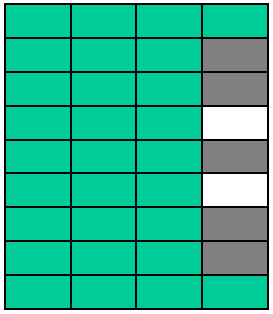

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Un nouveau projet de mobilité pour tous

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Accompagner les citoyens dans leurs pratiques individuelles***
Rappel du projet structurant	Sur notre territoire, nos déplacements sont l'un des premiers émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Agir pour leur décarbonation implique, dès aujourd'hui, de dessiner nos mobilités de demain. Ces dernières doivent adopter des principes de sobriété, en encourageant par exemple le déploiement du télétravail pour limiter nos déplacements quotidiens. Elles doivent aussi « se décarboner » en facilitant la conjugaison de différents modes de transports, notamment par la création de parking relais, le développement de nouvelles pistes cyclables, l'encouragement à des pratiques plus actives comme la marche ou le vélo, etc.

> **Actions**

TRANSITIONS

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Concevoir un nouveau Plan de Mobilité		Le nouveau plan de mobilité (PDM) est en phase d'être approuvé pour la période 2025-2035. Il poursuit l'objectif principal de report modal selon 8 axes couvrant l'ensemble des champs de la mobilité (réseau routier, ferroviaire, écomobilité, modes actifs, transports de marchandises, etc.) et le déploiement de dispositifs comme les aires de covoiturage ou les opérations de circulation apaisée (Relançons-Vieilley-Selle) notamment aux abords des écoles (Chaprais, Ferry, Fertet, Plateau, etc.) avec des généralisations de limitation à 30 km/h ou l'installation de bornes escamotables par exemple.
Développer des actions pour la logistique urbaine		Une charte de logistique urbaine a été signée par 23 acteurs économiques et porte sur différentes actions opérationnelles (foncier logistique, aménagement des espaces publics, réglementation d'accès, communication, transition écologique). Un diagnostic est lancé en vue de l'élaboration d'un schéma directeur des aires de livraison et d'une évolution de la réglementation du transport de marchandises sur le territoire. Parallèlement, une étude est initiée sur les localisations potentielles pour un établissement de logistique urbaine (ELU).
Poursuivre la stratégie de déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)		Le déploiement de 84 bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) maillant le territoire (40 communes) a été réalisé et est désormais opérationnel à mi-2025.
Accompagner les mobilités domicile-travail	*Action permanente*	Après Temis Microtechniques et Temis Santé (environ 7500 salariés concernés), une 3ème démarche de plans de mobilité interentreprises a été engagée auprès de 35 structures sur la zone Lafayette (environ 1600 salariés). Un projet de plateforme de suivi des plans de mobilité d'entreprises est en cours de déploiement. Le conseil en mobilité auprès du grand public se poursuit avec diverses animations et événements, soutenus par le tissu associatif, les structures employeuses et les communes et collectivités du territoire (Mai à vélo, fête du vélo, Challenge régional de la mobilité…). Une communication régulière des offres de mobilité du Grand Besançon est assurée (flyers, affiches) et un guide de la mobilité a été diffusé. Les travaux consacrés à l'aménagement et la requalification des voiries et à l'entretien des ouvrages d'art des 1200km de réseau routier dont GBM assure la gestion (15M€/an) contribuent à l'ensemble des mobilités du quotidien y compris aux déplacements domicile-travail.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Déployer les schémas cyclables et piétons		Le déploiement du schéma cyclable donne lieu à la réalisation de nombreux aménagements finalisés (rues Char, Vesoul et route de Gray à Besançon, tronçons Devecey - Châtillon-le-Duc, Besançon–Pirey, Thise, Ecole-Valentin) ou en cours (rues Dole, Cassotte, deux princesses, Lagrange… à Besançon, liaisons Pirey – Pouilley-les-Vignes, St-Vit – Chemaudin, Saône – Montfaucon). Le réseau cyclable de GBM s'étend aujourd'hui sur plus 145 km. Un plan piéton est en cours d'élaboration.
Initier et accompagner les services innovants de mobilité		La labellisation « Employeur pro vélo » est en cours pour GBM après l'obtention du label au niveau ARGENT par la Ville de Besançon en 2023, avec l'ambition de mettre à disposition des agents des 3 collectivités une flotte d'une centaine de vélos de fonction. D'autres actions soutiennent cette dynamique avec notamment le challenge interne de la mobilité.

		La flotte de vélos à assistance électrique à location longue durée sera portée au-delà des 1000 vélos à assistance électrique (820 en 2024), par l'acquisition de 160 à 500 vélos supplémentaires (marché avec minima-maxima pour s'adapter au plus juste du besoin constaté) permettant de réduire les délais d'attente et d'encourager l'utilisation de transports alternatifs à la voiture. La volonté d'équité territoriale, d'alternative à l'automobile et de soutien du pouvoir d'achat des ménages grands bisontins a permis l'adoption en 2025 de la gratuité des transports en commun pour les moins de 15 ans, les bénéficiaires de minimas sociaux et pour l'ensemble de la population les samedis.

A retenir :

Synthèse

Le PDM en phase d'être approuvé prône l'intermodalité. Le maillage du territoire en bornes de recharges électriques est terminé et le déploiement des itinéraires modes doux s'est accéléré avec en parallèle un renforcement de la flotte de location de VAE.
La logistique urbaine est progressivement prise en compte sur le territoire avec une mobilisation progressive des acteurs privés. Le projet de SERM suit son cours après sa labellisation.
En complément, un accompagnement important est mis en place auprès des entreprises et de leurs salariés par le Conseil en mobilité.

Observations :

Le Plan de Mobilité (PDM) articule les leviers stratégiques à saisir pour s'inscrire dans une organisation opérationnelle cohérente avec les objectifs attendus sur tous les segments des déplacements (TC, mobilités actives, intermodalité, électrification du parc de véhicules motorisés, stationnement, logistique, etc.). Les acquisitions successives de rames de tramway Alstom City depuis 2023 (5 puis 3) d'une capacité de 200 passagers chacune, ont permis d'accroître la performance de cet outil de mobilité structurant du territoire et projette une hausse de 12% de la fréquentation d'ici fin 2030 (+2,5 millions de voyages/an). L'aménagement d'un quatrième terminus est projeté à la station Brûlard (entrée en fonctionnement avant fin 2026) pour permettre une exploitation indépendante des lignes 1 et 2 et ainsi fluidifier le trafic aujourd'hui saturé aux heures de pointe et améliorer la desserte en direction de Chalezeule.
L'animation nécessaire au plan d'actions du PDM et à l'articulation de l'autorité organisatrice des mobilités (AOM) avec celle « autour de Besançon » sont des chantiers qui demeureront majeurs dans les temps prochains pour les mobilités d'échelle locale.

Réalisation du projet : 96%

Action/action

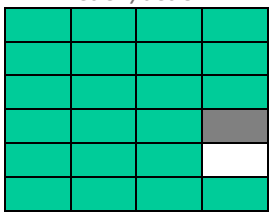

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

EFFERVESCENCE

Le pôle économique grand bisontin, territoire majeur de l'emploi régional

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Soutenir les dynamiques économiques de notre territoire***
Rappel du projet structurant	Que ce soit par l'aménagement de zones dédiées à l'accueil d'entreprises, comme TEMIS, par les soutiens apportés à tous les stades des projets économiques (création, financement, innovation, hébergement, recrutement…), Grand Besançon Métropole est un acteur majeur de l'économie de notre territoire. Au-delà de l'offre d'implantation adaptée et de l'accompagnement des activités économiques, notre collectivité doit assurer l'ancrage de nos talents. Elle soutient également le développement de formations et de compétences utiles à nos savoir-faire locaux en favorisant l'accès à l'emploi pour tous.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Anticiper les besoins d'accueil et d'implantation d'entreprises		Retranscrites via le schéma d'accueil des activités économiques (cf. outil Schéma ZAE), plusieurs démarches parallèles répondent à cette action (création d'un poste de chargé d'observations économiques, observatoire de l'immobilier d'activité, GPECT, portrait socio-économique AER, réflexions IAA, etc.), avec en trame de fond un objectif de réduction des temps de portage des projets pour les entrepreneurs, des 1ers contacts au démarrage des travaux. Une étude a été initiée sur la capacité à concevoir de nouveaux types de bâtiments dédiées aux activités artisanales (multi-occupants, vente-location, bâti dense). Parallèlement, une réflexion avec les élus sur une stratégie foncière économique (acquisition et modalités de cession yc Bail à construction) a été engagée et doit être approuvée. L'éventuelle opportunité de pépinières artisanales doit être examinée.
Accompagner la création d'entreprises et l'émergence de projets	*Action permanente*	Démarche d'accompagnement via l'implication de GBM au sein des différentes structures existantes à cet effet comme les incubateurs, les pépinières, les aménageurs économiques… La détection/émergence de projets se fait notamment à travers différents dispositifs portés ou accompagnés par la collectivité (Cité Lab 1 & 2, PEPITES…) avant un accompagnement selon les phases dans l'écosystème d'accompagnement des entrepreneurs : - création et financement (BGE, ADIE, France Active, BPI…), - phases de test (incubateur DécaBFC, coopérative Coopilote, …), - hébergement (pépinières TEMIS et Palente, Fabrique du numérique, boutique à l'essai, espaces coworking, tiers-lieux…), - recrutement & développement (pôle de compétitivité, clusters, structures d'insertion…) - innovation (CETIR, laboratoire UFC, EFS, CHU …)

EFFERVESCENCE

		En complémentarité de l'implication de GBM dans diverses structures et dispositifs existants, son abondement au Fonds Régional d'Innovation, destinés à toutes entreprises dans des phases de faisabilité/développement d'innovation et de partenariats technologiques, a été renforcé depuis 2024 à hauteur de 150 000 € (100 000€/an précédemment), permettant d'accompagner 5 projets sur cette seule année (Vitabri, E2SP, etc.) Le soutien de GBM au Pôle des Microtechniques permet une mise en œuvre des programmes d'actions qu'il mène, notamment en faveur des filières emblématiques du territoire telles que la santé et le luxe.
Faciliter le financement de projets	*Action permanente*	*Fusionnée avec l'action précédente relative à l'accompagnement et la création d'entreprises.*
Proposer une réindustrialisation d'avenir pour notre territoire		L'engagement de GBM dans territoire d'industrie « Alliances, luxe, précision Doubs » est une brique d'une réindustrialisation d'avenir. L'ensemble des actions en direction des domaines de pointe du territoire en est une autre (cf. projet Microtech, Medtechs). La valorisation des actions et partenariats engagés, avec les acteurs nationaux (action de GPECT avec l'Etat et France Travail), locaux et régionaux (Chambres consulaires et agences de développement) et les porteurs des politiques transverses de GBM (mobilités, eau, environnement, etc.), joue un rôle pivot pour l'appropriation, le partage et l'enrichissement commun de la politique économique industrielle déployée par GBM. Les animations programmées sur les ZAE, d'abord celles en prochaine requalification (St-Vit et Saône) avant l'ouverture à d'autres zones (Besançon, Thise, Chalezeule, Trépillot Tilleroyes, Lafayette, Pirey...) permettent un accompagnement des entreprises dans leurs mutations. Les actions de promotion/ communication participent de la réindustrialisation du territoire (7ème édition des Assises communautaires, plaquette « Besançon, l'industrie perpétuelle » Revue Challenge porté par le PMT, podcast animé « récit économique du Grand Besançon », etc.)

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Assurer la mise en opérationnalité du Schéma ZAE		Après validation du schéma d'accueil des activités économiques en 2022, une 1ère révision est intervenue fin 2024 pour ajuster les projections de foncier économique à l'avancée des travaux d'élaboration du SCoT et du PLUi et à la raréfaction des m2 disponibles. Cette révision a consisté à fusionner les anciens niveaux de priorisations 1 & 2 et à intégrer 20 ha supplémentaires de foncier économique brut, portant le volume à aménager d'ici 2050 à 114 ha.
DAACL		Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et logistique (DAACL) détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et de logistique commerciale. Il complète le volet commercial du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT en précisant les conditions d'implantation des commerces et des équipements de logistique commerciale. Il vise à assurer les complémentarités entre les différents lieux d'offre commerciale du territoire. La phase de consultation avec les partie-prenantes se poursuit au premier semestre 2025 et le DAACL, intégré au SCoT, doit être arrêté début juillet 2025.

EFFERVESCENCE

A retenir :

Synthèse :

La planification du foncier économique est revue à la hausse face à un constat de raréfaction du foncier sur le territoire, sans pour autant perdre le cap d'une nécessaire sobriété foncière (étude densification bâti artisanal). En complément, l'animation et la requalification des ZAE bénéficiera à leur fonctionnement et à leur attractivité.

GBM contribue aux dynamiques économiques du territoire via :

- l'implication dans l'écosystème d'accompagnement des entrepreneurs et de l'emploi (GPECT),
- la participation au programme Territoire d'industrie « Alliances, luxe, précision Doubs »,
- l'insertion de publics divers (Cité de l'emploi),
- l'événementiel et la communication économique.

La politique commerciale est en émergence sur le territoire avec le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Observations :

L'ajustement stratégique de l'économie de demain doit se poursuivre face à la légitime multitude d'injonctions à concilier : place des spécialisations économiques, production relocalisée, viabilité économique, création d'emplois, qualification de la main d'œuvre, optimisation écologique, sobriété foncière et énergétique, etc.

Réalisation du projet : 91%

Action/action

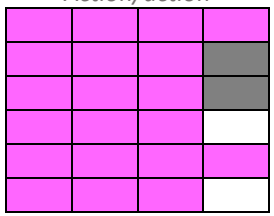

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

EFFERVESCENCE

De proximité, circulaire, sociale et solidaire,
Une diversification économique pour garantir l'avenir

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Soutenir les dynamiques économiques de notre territoire***
Rappel du projet structurant	L'accompagnement au développement économique revêt plusieurs formes. En sus des écosystèmes et filières phares identifiés ou en devenir, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire sont des leviers à davantage soutenir pour embrasser la diversification des pratiques d'aujourd'hui et de demain. L'économie de proximité, qui revêt un caractère d'économie présentielle et prône un accès adapté aux services et commerces du quotidien, doit aussi être considérée dans nos politiques de soutien et d'accompagnement au tissu économique.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Intégrer l'économie de proximité à notre stratégie économique		En complément de la planification via l'armature territoriale d'un SCoT « territoire des proximités », une entrée de ce sujet réside dans la participation aux Comités d'engagement de France Active qui accompagne l'émergence locale de commerces (boutique Avril, Le Calice Enchanté, Marotte & Charlie, etc..) et anime le dispositif des « commerces éco-engagés de Besançon » rassemblant 127 commerçants volontaires et engagés pour la pratique d'écogestes simples en matière de gestion de déchets, de mobilité, d'approvisionnement local, de numérique, etc..
Développer l'économie circulaire	*Action permanente*	Des réflexions sont en cours autour de l'économie de la déconstruction après l'expérimentation à l'Arsenal, et la démolition de la friche Bricostoc avec l'organisation de la revente des éléments déconstruits, qui ont mis en lumière le besoin d'une matériauthèque temporaire de grande capacité sur le territoire pour structurer la filière, en lien avec France Active. Les réflexions sur l'approvisionnement BTP (dont celui issu de la déconstruction), dans un cadre de logistique urbaine nécessite le franchissement de plusieurs paliers de maturité pour être abordé sur un plan opérationnel. En déclinaison de l'objectif du PCAET 2024-2029 de s'engager dans la définition d'une stratégie globale en matière d'économie circulaire, et en prolongement du label Territoire engagé pour la transition écologique du SYBERT sur l'économie circulaire (volet déchets), la collectivité a conclu un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME, ouvrant droits à des cofinancements associés (75k€ sur phase de 18 mois puis potentiellement 275k€ sur la phase 2 les 30 mois suivant). Ces fonds ont permis la création d'un poste pour la réalisation de l'état des lieux et la formalisation d'une stratégie.
Accompagner l'essor de l'économie sociale et solidaire	*Action permanente*	Un soutien de la collectivité est alloué à divers évènements et acteurs du champs de l'ESS (« Start-up de territoire », Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Bourgogne Franche-Comté…) et complète les dispositions prises en la matière par GBM dans le cadre de ses commandes publiques à travers le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) : objectif initial de 70% de marchés « clausés » sur les volets

		environnement et social est largement dépassé (*cf. Renforcer la politique d'achats et placer la commande publique au service d'une politique de transition*), création de la récente Maison de l'Economie Sociale et Solidaire à Planoise qui regroupe sur 1000m², 8 acteurs de l'ESS.

A retenir :

Synthèse :

L'économie de proximité se planifie via le DAACL avec un ciblage de l'activité commerciale préférentiellement dans les centralités.

La dynamisation du centre-ville de Besançon s'observe avec plusieurs implantations de commerces et le dispositif « commerçants éco-engagés ».

L'économie circulaire se construit avec des secteurs plus avancés (déchets, construction) et de nouveaux moyens humains pour la développer (COT ADEME).

L'économie sociale et solidaire se structure avec la création d'une maison de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à Planoise.

Observations :

La diversification de l'économie doit gagner en puissance pour contribuer davantage à la résilience du territoire.

Réalisation du projet : 90%

Action/action

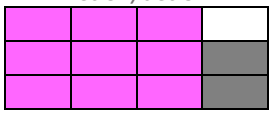

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Microtech & Med-Tech, reflets de nos écosystèmes économiques

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Soutenir les dynamiques économiques de notre territoire***
Rappel du projet structurant	Notre savoir-faire en matière de santé nous positionne comme un acteur majeur à l'échelle nationale et internationale. Facteur d'innovation et de notoriété, d'attractivité et d'emplois, ce domaine d'excellence économique du Grand Besançon est porteur d'espoirs au service de l'ensemble de l'humanité, tout en bénéficiant en premier lieu à la santé des habitants. Il mérite amplement un soutien renouvelé et affirmé : notre futur modèle économique naîtra du rapprochement et de la mise en réseau de nos domaines d'excellence. Rapprocher nos différentes spécialités existantes ou émergentes (Microtechs, Medtechs, développement durable, numérique, outdoor…) permettra, entre autres, d'irriguer l'ensemble de notre tissu économique local dans une dynamique d'avenir.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Soutenir l'écosystème santé	*Action permanente*	GBM s'est engagé fortement en faveur de son écosystème santé, d'abord avec un 1er bâtiment dédié « Bio Innovation » inauguré en 2021 et qui, compte tenu de son succès, va être compléter d'un « Bio Innovation 2 ». L'accompagnement de l'établissement français du sang, avec Temis et le CHU, dans ses études d'opportunité pour la bioproduction de médicaments de thérapies innovantes, a permis de préfigurer sa phase de déploiement, amont au bouclage financier (1,5 millions € potentiellement). Les études récentes réalisées par le PMT au titre de la convention territorialisée 2024, ont caractérisé la filière healthtech (medtech + biotech + sous-traitants) et mis en avant 165 entreprises grand bisontines et près de 6000 emplois projetés, ainsi que des 1ères pistes d'action pour l'attractivité territoriale de ce segment économique. La plateforme « Numéricum Santé » (MOa UMLP) vise à accueillir les étudiants en santé (formation initiale) et les professionnels de santé (formation continue) et ainsi devenir un centre de référence (type 3) rayonnant sur le territoire franc-comtois. Il doit décliner la recommandation de la Haute Autorité de Santé sur l'exercice en plateau pédagogique de simulation (médical, chirurgical, pharmaceutique) avant des 1ères pratiques sur des patients. Le stade d'avant-projet se poursuit pour un démarrage 2026. Les divers soutiens et accompagnements des acteurs de la formation, de la recherche, et de l'innovation sur le territoire résultant de la politique économique de GBM sont aussi directement au service de l'écosystème santé.

EFFERVESCENCE

Favoriser l'innovation	*Action permanente*	Plusieurs acteurs clefs du territoire participent de l'innovation : - Le cluster Innov'health par des formations aux évolutions réglementaires, la participation à des congrès internationaux, l'accueil des nouvelles entreprises biomédicales… - L'entreprise universitaire Biotika de l'ISIFC dynamise cette culture de l'innovation au sein de l'écosystème MedTech. - Le Pôle des Microtechniques, notamment à travers sa labelisation renouvelée pour 2023-2026 ou via son accélérateur d'innovation « Propulseur » œuvre aussi au service de l'innovation en santé.
Soutenir l'ISIFC		Le projet de doublement des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs de l'ISIFC Génie Biomédical suit son cours avec l'inauguration du 1er bâtiment début 2025 sur le site de la Bouloie et une livraison du programme d'extension (2nd tranche) attendue pour la rentrée 2026.
Accompagner SupMicrotech		Après une 1ère série de travaux dans les locaux existants (rénovation amphithéâtre, éclairage, etc.), un projet d'extension (intégrant openlab, showroom, salle de réunions…) est piloté par le cabinet B_Cube (Lyon) retenu à l'issu des 2 jurys de maitrise d'œuvre. L'avant-projet définitif prévu courant 2025 devrait déboucher sur un conventionnement.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Développer l'événementiel économique		Un partenariat conclu avec la CCI portait sur un cycle de 6 open business sur 3 ans. Des réflexions perdurent sur la possible réalisation annuelle d'un évènement dédié à l'économie dans le prolongement des Journées Granvelle. Les participations à différents salons économiques sur le territoire national contribuent à cette action, de même que les contributions aux événements sur le territoire (ex. Micronora).
Pérenniser le Hacking Health	*Action permanente*	Le Hacking Health, repris à la suite de GBM par la fondation FC Innov de FEMTO depuis 2022, continue d'être un phare de l'évènementiel en santé du territoire. Son format « Hackaton » a accompagné 16 défis en 2024 lors de la 8e édition (« boîte jaune plus verte », « PlanifIA », « Glucimiam+ », « Parkin'Scribe », etc.). Une SCIC (Société Coopérative d'intérêt collectif) dénommée « Le Tube à essais » s'inscrit comme catalyseur de l'innovation en santé en accompagnant directement les projets émanant du hacking health pour accélérer leur déploiement.

EFFERVESCENCE

A retenir :

Synthèse :

En lien avec le CHU, et implanté sur Témis Santé aux Hauts-de-Chazal, l'engagement de GBM en faveur des Medtechs s'est notamment concrétisé par la réalisation de Bio-innovation et son extension planifiée. Un accompagnement s'est aussi porté sur le bâtiment ISI FC Génie biomédical.
GBM soutient également la plateforme Numéricum et intervient pour la préfiguration dans la bioproduction de médicaments de thérapie innovante de l'EFS.
L'événementiel économique continue d'être soutenu : cycle Open Business CCI, salon Micronora, Hacking Health, etc.

Observations :
Les objectifs relatifs aux spécialisations économiques devront être précisés dans la prochaine stratégie économique.

Réalisation du projet : 86%

Action/action

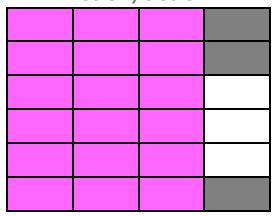

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

EFFERVESCENCE

La Haute Qualité Culturelle, du territoire Grand Bisontin

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Stimuler l'innovation, la création et les nouveaux modes de vie***
Rappel du projet structurant	La culture permet de créer du sens commun, de se comprendre et de partager. Elle participe pleinement à la vitalité d'un territoire et de ses habitants. Nous accueillons de nombreuses structures culturelles et manifestations associées (musées, salles de concert, festivals de renom…) que nous tenons à soutenir, afin de favoriser leur rayonnement. Il s'agit également de renforcer nos événements culturels (Livres dans la Boucle…) et de faire rayonner davantage nos inscriptions UNESCO, notamment notre patrimoine Vauban.

> **Actions**

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan final
Œuvrer pour la lecture publique pour tous	*Action permanente*	L'action de GBM en faveur de la lecture publique est un marqueur clef de l'année 2024 avec : - la prise de compétence partielle lecture publique et l'organisation des moyens humains associés (création d'une Direction dédiée de 5 agents) ; - l'adoption d'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique, portant l'animation et la mise en réseau des bibliothèques du territoire : le réseau urbain de la ville centre (la bibliothèque de centre-ville, la bibliothèque patrimoniale, 4 bibliothèques de quartier et 2 bibliobus) et 43 autres bibliothèques répartis dans les 67 communes de la CU ; - une importante phase de déconstruction du site Saint-Jacques qui permettra l'implantation de la Grande Bibliothèque réunissant en un même lieu la médiathèque Pierre Bayle, la bibliothèque d'étude et de conservation, ainsi que la bibliothèque universitaire des Sciences du Langage de l'Homme et des Sociétés (SLHS).
Soutenir l'enseignement supérieur du CRR		Le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Grand Besançon Métropole collabore avec l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) de Bourgogne-Franche-Comté pour proposer un cursus d'enseignement supérieur en musiques anciennes (flute à bec, flûte traversière baroque, hautbois baroque, basson historique, serpent, violon/alto historique, violoncelle historique, viole de gambe, luth/théorbe/guitare baroque, harpe ancienne, clavecin, orgue). Ce parcours permet d'obtenir un Diplôme National Supérieur d'Etudes de Musique (DNSEM) ou un Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique en musiques anciennes. Cette caractéristique au sein des 14 écoles supérieures de musique du territoire national, rendue possible par la collaboration ESM-CRR, lui confère une renommée au-delà des frontières françaises. Une convention cadre triennale 2021-2023 a été passée entre GBM, le CRR, l'ESM, la Région BFC, le Ministère de la Culture, le Grand Chalon, Dijon ville et métropole, pour coordonner ces enseignements en région.
Garantir à tous un accès à l'éducation musicale	*Action permanente*	GBM est pleinement engagé en faveur du soutien à l'enseignement musical en souscrivant à ces grands enjeux (maillage territorial, accès culturel de proximité, facilitation de l'activité artistique et associative, lien social, solidarité intercommunale). Cette politique communautaire s'appuie sur le réseau des 11 écoles de musique associatives du territoire qui accueillent environ 3400 élèves et offrent une multitude de pratiques musicales (10 disciplines enseignées pour les pôles d'enseignement musical et les écoles de musique structurantes, 3 enseignements a minima pour les écoles de musique locales).

EFFERVESCENCE

		La participation financière apportée par GBM aux écoles de musiques du territoire a été renforcée depuis 2024 pour les sécuriser en matière de trésorerie, permettre la couverture du territoire et accompagner leur équipement par la mise en place d'un forfait annuel d'aide à l'achat d'instruments ou autres matériels musicaux.
Développer une politique culturelle communautaire s'appuyant sur nos équipements phares	*Action permanente*	**Citadelle** La Citadelle et ses 3 musées de France (Musée de la Résistance et de la Déportation, Musée Comtois, Muséum) poursuivent leur hausse de fréquentation en direction de la barre des 300 000 visiteurs (290 000 en 2024, 280 000 l'année précédente). La mise en place du cinéma de plein-air en 2024 a permis d'accueillir 8000 spectateurs et les différents concerts 2800. La programmation du site s'attèle aussi à coupler la valorisation du patrimoine Vauban, la transmission culturelle et historique, et des activités ludiques en phase avec les publics d'aujourd'hui : escape game l'Affaire des Poisons (4500 participants), exposition-parcours le Petit Prince, Défis Vauban, Jeux-enquêtes, etc. L'année 2025 est désignée « année Vauban » en référence au 350ème anniversaire du lancement du chantier de construction du site. Le renforcement financier progressif de GBM au fonctionnement de la Citadelle se poursuit depuis 2021, passant de 50 000 euros à 200 000 euros en 2025. Le mécénat atteint environ un million d'euros et s'incarne parfois dans des projets très tangibles comme le jardin 'résurrection' en hommage aux déportés de la 2nde guerre mondiale, au sein du musée de la Résistance et de la déportation rénové et réouvert depuis 2023. La récente restauration du moulin double (pièce particulièrement rare) a été réalisée en bois local (chêne et charme) et s'est notamment appuyée sur un chantier de jeunes bénévoles ainsi que sur la réalisation de certaines pièces par les élèves des lycées du bois de Mouchard et de Moirans-en-Montagne. Les travaux se poursuivent désormais sur le front Saint-Etienne et les éclairages. **Musée des maisons comtoises :** Le musée des maisons comtoises a fêté ses 40 ans en 2024 et inauguré la galerie de l'évolution du machinisme agricole, 1ère des 13 pierres du Projet Scientifique et Culturel (PSC) 2021-2027 « vivre et habiter avec les ressources locales », retraçant l'histoire d'un domaine économique local clé d'hier à aujourd'hui. Au-delà du soutien annuel apporté au SM Musée des maisons comtoises (430 000 en 2025), GBM finance les tranches 1 et 2 de la rénovation en cours du musée à hauteur d'1 million d'euros.
Mettre en valeur notre patrimoine	*Action permanente*	De nombreux travaux contribuant à la valorisation du patrimoine Vauban ont été réalisés ces dernières années (les Glacis, le Bastion, la Citadelle dont le front St-Etienne, les quais Vauban, la Tour Notre Dame, etc.). Une 1ère zone tampon définie en 2008 lors de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO concernait la Citadelle et son enceinte urbaine ainsi que le Fort Griffon. Le Réseau des Sites Majeurs de Vauban a redessiné une zone plus large qui concerne désormais des patrimoines des communes de Besançon, Fontain, Morre et Montfaucon. Ce nouveau périmètre sera intégré à l'OAP Paysage du PLUi.
Amplifier l'engagement financier dans le réseau Vauban		Absence de visibilité

EFFERVESCENCE

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
L'événementiel culturel	*Action permanente*	Les manifestations annuelles se pérennisent qu'elles soient initiées par Grand Besançon Métropole ou simplement accompagnées : - Livre dans la Boucle : 9ème édition en 2024, 30 000 visiteurs, 207 auteurs, 45 sites. - Mardi des rives : 11e édition en 2024 à Besançon, Saint-Vit, Deluz, Avanne-Aveney, Routelle, Roche-lez-Beaupré, Byans-sur-Doubs, Montferrand-le-Château ; réunissant plus de 15 000 spectateurs, - Détonation : 11ème édition en 2024, 4500 spectateurs, 4 scènes, 58 artistes, - Grand 8, côté cour - …

A retenir :

Synthèse :

L'implication de GBM dans le domaine culturel sur le territoire est croissant comme son offre de formation, notamment en faveur de la lecture publique (adoption d'un schéma intercommunal, mise en réseau des bibliothèques, Bibliothèque d'agglomération et universitaire), des écoles de musique (soutien à l'achat d'instruments ou de matériel) et du conservatoire à rayonnement régional (CRR).
Les interventions se font aussi en faveur du patrimoine historique et de l'animation culturelle (travaux et programmation de la Citadelle, programme scientifique et culturel du Musée des Maisons comtoises, Mardis des Rives, livres dans la boucles…).

Observations :

L'implication dans l'association du réseau Vauban et l'extension du périmètre de sauvegarde autour du patrimoine classé UNESCO méritent de gagner en visibilité.

Réalisation du projet : 87%

Action/action

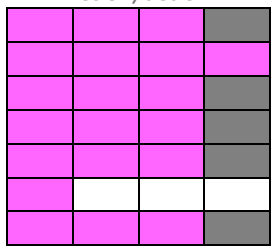

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

EFFERVESCENCE

EFFERVESCENCE

Grandes Heures Nature, l'outdoor dans un écrin culturel

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Dynamiser nos atouts***
Rappel du projet structurant	Notre territoire à haute qualité de vie s'illustre par le projet Grandes Heures Nature. Le festival GHN organisé depuis 2019 valorise l'ensemble de ces pratiques, désormais partie intégrante de notre identité. Derrière cet engouement, se dessinent des perspectives d'avenir pour notre territoire, à la croisée des chemins entre la recherche, la santé et le sport réunis sous la bannière du bien-être. Cet écosystème en construction constituera une des grandes forces d'attractivité du Grand Besançon de demain. En lien avec cette volonté, nous encourageons la reconnaissance de nos atouts dans le domaine sportif : recherche sur la performance sportive, chronométrage, handisport…

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Affirmer le positionnement de GHN et développer l'écosystème « Outdoor »		Grandes Heures Nature (GHN) s'incarne par un festival organisé mi-juin qui met en lumière les activités sportives d'extérieur (outdoor), dont la 7ème édition s'est à nouveau déroulée au parc Chamars. En 2024, l'évènement avait accueilli 1200 participants à son épreuve « l'Ekiden » (marathon en équipe), 700 écoliers et plus de 22 000 visiteurs (13 000 en 2022). L'émergence d'un « écosystème outdoor » s'appuyant sur les briques existantes du territoire (festival GHN, coupe du monde BMX, base outdoor des Prés de Vaux, STAPS, laboratoires sportifs, équipe cycliste Française des Jeux, chronométrie, etc.) cherche encore à se structurer.
Poursuivre la transformation des Prés de Vaux au profit de la stratégie GHN		Le site des Prés de Vaux poursuit sa transformation avec l'inauguration en 2024 du RdC réaménagé du bâtiment de l'ancienne usine Rhodiacéta avec deux espaces que sont la base outdoor Grandes Heures Nature, qui inclut vestiaires et casiers dédiés aux pratiques individuelles de sport de pleine nature (trail, VTT, etc.) et la base nautique Michel Chapuis qui est occupée par les clubs SNB Canoë-Kayak Dragon Boat et SNB Aviron. Ces travaux font suite à plusieurs aménagements des espaces extérieurs comme le quai d'embarquement, la rampe d'accès, le parc urbain… et précèdent la reconstruction de la passerelle Jean Abisse (démolition par la ville de Besançon) et l'étanchéification et sécurisation des étages supérieurs du bâtiment cathédrale dont le devenir est en réflexion en lien avec la vocation du site.
Enrichir nos circuits randonnées		Après un travail important de développement d'itinéraires et de travail sur leur signalétique, la stratégie communautaire se réoriente désormais sur une communication visant à faire connaître la richesse de l'offre de sentiers de randonnée existants sur le territoire, à travers notamment : - la réalisation d'un Topoguide réalisé avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CRDP) publié en 2024 ; - la contribution à la démarche Explore Doubs, nouvelle plateforme numérique déployée par le Département répertoriant 200 itinéraires de randonnée. La démarche de signalement engagée avec les communes (Suricate) permet de conserver la qualité d'accessibilité et d'entretien des sentiers de randonnée.

EFFERVESCENCE

Réfléchir à la création d'un équipement multifonctions		Une phase d'étude a été réalisée en 2022 et 2023 afin d'explorer les possibilités d'un équipement de ce type. Une deuxième étude visant à redéfinir le calibrage d'un nouvel équipement a été réalisée et permettra de déterminer les suites à réserver pour GBM.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Réaliser un schéma des infrastructures sportives		*Absence de visibilité*

A retenir :

Synthèse :

GHN se déploie sur le territoire avec :

- un festival désormais associé à l'identité Grand Bisontine,
- le réaménagement de la friche Rhodiacéta au profit du sport outdoor avec l'aménagement d'une base nautique et d'une base GHN,
- une promotion de l'offre conséquente d'itinéraires de randonnée du territoire, une réflexion élargie aux besoins des pratiques sportives

Observations :

L'émergence d'un écosystème structuré autour des pratiques outdoor n'a pas fait l'objet de développement.

Réalisation du projet : 60%

Action/action

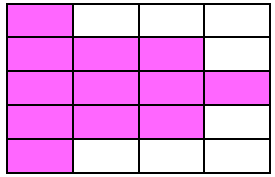

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.

Une destination écotouristique, Porte d'entrée du massif du Jura

OBJECTIF STRATEGIQUE	***Dynamiser nos atouts***
Rappel du projet structurant	Historique, architectural, naturel, vernaculaire, le patrimoine visible sur tout le territoire est un précieux capital. Grand Besançon Métropole veut en faire un levier de développement et favoriser la pratique de l'écotourisme. Notre intégration à la marque Montagnes du Jura est également à valoriser. Le développement des politiques touristiques - par une évolution de l'offre existante - devra trouver sa place au sein de la stratégie touristique globale, en vue de faire de notre territoire une station de séjour de pleine nature. L'aménagement du territoire permettra la construction d'un écosystème favorable au développement d'une offre écotouristique. L'entretien d'un lien particulier avec les territoires voisins permettra d'inscrire Grand Besançon Métropole comme porte d'entrée du massif du Jura, espace touristique majeur de la région.

> Actions

à cadrer | cadrée | engagée | finalisée | abandonnée

Intitulé	Progression	Bilan
Faire de notre territoire une station de séjour de pleine nature		Accent mis sur la promotion de la destination, campagne de communication et relation presse, avec notamment : - « Week-end inattendu à Besançon » avec SNCF Connect pour rendre plus visible l'accessibilité ferroviaire du territoire ; - Série de reportages télévisuels y compris l'émission Télématin sur France Télévisions.
Bâtir le Contrat de canal pour valoriser la vallée du Doubs		Le pilotage de l'animation du contrat de canal du Rhône au Rhin avec Voies Navigables de France (VNF) et 7 EPCI le long de la vallée du Doubs est porté par Grand Besançon Métropole. Un poste, en partage avec l'itinérance en écotourisme, est consacré à l'animation du programme d'actions quinquennal.
Poursuivre l'aménagement de la base nautique d'Osselle		La base nautique « Les Lacs d'Osselle » poursuit son aménagement avec la construction d'un bâtiment d'accueil multiservices (accueil/billetterie, local vélos, sanitaires et douches du camping, snack-restaurant) livré mi-2024, d'un poste de secours, de cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite, de 400 places de stationnement (dont 300 non imperméabilisées), de toilettes sèches, d'espaces vert/détente, d'une aire de camping-car, etc. Ce projet de 5,7 millions d'euros, a bénéficié de 26% de cofinancements (Europe, Etat, Région) et poursuit ses acquisitions foncières ainsi que les fouilles et études nécessaires préalable à la phase 2 d'aménagement (extension de la zone de baignade, remodelage de berges…).
Diversifier l'hébergement touristique		Un travail se poursuit en vue de proposer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le développement d'hébergements touristiques de plein-air de haute qualité. Après une identification de sites d'implantation potentiels, un 1er niveau de sécurisation foncière est en cours avec les élus locaux avant d'engager une communication publique sur l'AMI dont les projets retenus pourraient, in fine, bénéficier du fonds d'intervention pour l'hébergement touristique (FIHT).

EFFERVESCENCE

		Camping chalezeule : plusieurs phases de travaux de rénovation ont été engagés au sein du camping avec la livraison d'un bâtiment snack en mai/juin 2024 puis d'un bloc sanitaire (isolation, habillage) à l'hiver 2024-2025.
Valoriser la Via Francigena		La Via Francigena traverse le territoire du Nord au Sud de Cussey-sur-l'Ognon à Mamirolle en suivant le GR 145. Quelques initiatives portées ou soutenues par les communes sont en réflexion pour accroître l'offre d'hébergement le long de cet axe d'itinérance.

> Outils

Intitulé	Progression	Bilan
Inclure un volet écotourisme dans l'actualisation du schéma touristique		Au-delà de l'intégration de l'écotourisme dans la politique de GBM, sa promotion a été renforcée via l'appli « Visiter Besançon » et le « Besançon Pass Tourisme ». GBM anime également un groupe de travail « écotourisme » œuvrant à structurer des séjours bas carbone (week-end bas carbone « la vallée du Doubs au départ de Besançon », destination zéro carbone), relayés par l'office de tourisme et des congrès et le Comité Régional du Tourisme.

A retenir :

Synthèse :

L'aménagement de la base nautique « Les lacs d'Osselle » est emblématique pour une offre qualitative de loisirs et de territoire de pleine nature. Les travaux de rénovation du camping Besançon-Chalezeule et l'animation du Contrat de canal s'inscrivent dans cette même logique.

La construction de l'écotourisme et d'une offre de séjours bas carbone est accompagnée d'une communication dédiée pour les sites, itinéraires et hébergements participants, parallèlement aux campagnes de promotion de la destination (Grand)Besançon.

Observations :

Les difficultés à identifier des porteurs de projet d'hébergements touristiques de plein-air de haute qualité pourraient trouver des réponses via un prochain AMI sur le sujet, avec une attention particulière portée aux axes d'itinérance traversant le territoire (Eurovéloroute, Via Francigena).

Réalisation du projet : 79%

Action/action

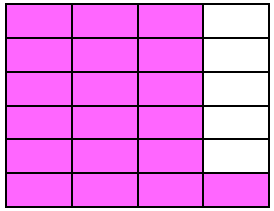

Lecture : chaque ligne représente la progression d'une action. Les cases grises sont les cases inatteignables (action permanente) et les cases blanches représentent les marches de progression.